7. ANALYSES SECTORIELLES

Généralités

Cette partie du rapport analyse la situation actuelle des principaux secteurs de l'économie guinéenne, leur développement futur probable, et dans quelle mesure un APE les affecterait.

Choix des secteurs

Les principaux secteurs ci-dessous sont considérés dans l'analyse (le pourcentage indique leur contribution au PNB).

- Agriculture, forêts 15%
- élevage 2%
- Pêche 1%
- Secteur minier 16%
- Industries manufacturières 4%
- Tourisme 1%
- Secteur financier négligeable
- Travaux publics/transport environ 5%

Il existe aussi un secteur informel très important, qui représente un pourcentage substantiel de l'activité économique réelle du pays, surtout dans le domaine du commerce. Mais de par sa nature même cette activité est clandestine et indéfinie, donc nous ne disposons pas de données nous permettant d'inclure l'analyse de ce secteur dans ce rapport.

La liste des secteurs présentée ci-dessus représente 45% du PNB, les 55% restant étant attribués aux services utilitaires (eau, électricité), à l'industrie du bâtiments, au commerce domestique (en gros et au détail), aux services de transport, à l'administration... Aucun de ces secteurs n'a une dimension internationale, c'est pourquoi nous ne les avons pas inclus dans notre analyse.

L'agriculture (y compris l'élevage), le secteur minier et l'industrie de transformation ont été choisis car ils représentent une part significative du PNB. La pêche est incluse dans l'analyse car ce secteur emploie un grand nombre de personnes, hommes et femmes, et il génère un revenu d'exportation utile qui, bien qu'actuellement faible, a une capacité d'expansion. Quant au tourisme, il a été choisi pour son potentiel de développement plutôt que pour sa situation actuelle qui est négligeable dans l'économie du pays. Le secteur financier et celui des infrastructures (travaux publics, transports...) ont été pris en compte dans l'analyse, non pas pour leur poids dans l'économie, ni pour l'impact potentiel qu'un APE pourrait avoir sur ces secteurs, mais parce ce sont des facteurs importants de l'environnement économique et de l'investissement. Ces secteurs devront connaître des améliorations notables pour qu'un APE puisse avoir les effets bénéfiques escomptés.

Remarques générales

Selon les termes de référence du projet, il nous a été demandé de considérer les secteurs de l'économie en termes d'infrastructures, de production, de développement, de ressources humaines, de **productivité et de compétitivité**.

Ces deux derniers critères permettent de donner des indications sur la robustesse du secteur, en terme de capacités à résister à la compétition internationale.

Nous avons réussi à profiler ces secteurs en termes d'importance, de structure, d'acteurs impliqués, de produits, d'emploi, de débouchés, de performances à l'exportation, etc. En revanche, il nous a été particulièrement difficile de quantifier de manière comparative la productivité et la compétitivité de la Guinée dans ces secteurs. Ces données n'existent tout simplement pas, et il ne nous pas été possible de la générer d'après les missions de terrain.

Toutefois, de telles comparaisons de productivité entrent en jeu lorsque l'on considère à quel point l'industrie guinéenne serait capable de supporter la compétition des produits venant d'Europe, dans l'éventualité où un APE créerait les mêmes règles pour les produits des deux provenances. La majorité des biens produits par la Guinée ne se recouvrent pas directement avec ceux produits en Europe. La Guinée exporte de la bauxite, de l'or, des diamants, du café brut, du poisson frais et surgelé..., tandis qu'elle importe d'Europe des produits agroalimentaires transformés, des voitures, des médicaments, des machines... Il y a très peu de produits qui soient à la fois fabriqués en Guinée et en Europe, ce qui limite les risques de substitution dans le scénario d'un futur accord commercial.
Pour les quelques produits qui sont produits à la fois en Guinée et en Europe, nous traiterons de la question de la substitution de la manière la plus robuste possible, malgré le manque de données.

Une autre question d'ordre général est de savoir dans quelle mesure ces secteurs productifs sont intégrés au sein d'un **programme national de développement**. La réponse directe à cette question est qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de programme national de développement. L'initiative la plus proche est le Cadre Intégré, qui a été défini par un groupe d'experts sous l'initiative de l'OMC, afin de faciliter l'intégration des Pays les Moins Avancés (dont fait partie la Guinée) dans les structures internationales de commerce (voir chapitre I). Le Cadre Intégré donne les lignes directrices pour le développement futur du pays, et émet des recommandations spécifiques pour les secteurs les plus importants.
Ce plan de développement est relativement récent (produit en milieu d'année 2003 et discuté lors d'un séminaire en octobre 2003), et une Matrice d'Actions Prioritaires a été adoptée au même moment, mais celle-ci dépend pour sa mise en place de financements de bailleurs de fonds qui sont pour l'instant gelés jusqu'à ce que la Guinée satisfasse certains critères économiques et politiques.

Le secteur agricole et élevage

Selon les statistiques fournies par la direction nationale du plan dans le document de cadrage macro-économique, de septembre 2003, il ressort que le secteur primaire dont la part dans le PIB était de 18,3% en 2002 devrait enregistrer un taux de croissance de 5% en moyenne entre 2003 et 2006 grâce à une plus forte contribution du sous secteur agriculture.

Dans le secteur de l'élevage, la définition et la mise en œuvre de deux axes stratégiques : l'axe transversal ou approche programme d'appui qui vise les systèmes d'élevage traditionnel et l'axe stratégique vertical ou approche filière qui s'adresse aux systèmes d'élevage améliorés ou semi-intensifs et péri urbains a permis de passer d'un taux de croissance de 3,5% en 2001 à 3,8% en 2002. Ce taux devrait atteindre 4% en 2003.

Analyse des principales filières céréalières

La filière rizicole

En raison d'un niveau de consommation de plus de 80 kg de riz par habitant et par an, le riz est pratiquement l'aliment de base du guinéen. C'est également en raison du potentiel agricole la principale production agricole de la guinée. En effet les superficies rizicultivées occupent environ la moitié des superficies totales emblavées toutes cultures confondues. Vu que la production nationale est déficitaire, le riz occupe l'un des premiers postes d'importations.

Le riz est donc un produit dit sensible et il reste l'axe fondamental de la stratégie de la sécurité alimentaire du gouvernement guinéen. Dans la dernière version de sa lettre de développement de la politique agricole (LPDA2) de 1997, l'objectif des pouvoirs publics était d'atteindre l'autosuffisance en riz à l'horizon 2005. Pour ce faire, un vaste programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds destinés à la riziculture avait été mise en place et financé dans le cadre des projets agricoles avec l'appui technique et financier de l'ensemble de la communauté des bailleurs de fonds. Dans ce cadre, plus de 4000 ha de terres ont été aménagés et plus de 1000 km de pistes rurales réhabilités, avec la construction de six grands ponts ruraux totalisant un linéaire de 335 ml .

La production de riz

Entre les années 1992 et 2000, il a été observé une forte croissance de la production de paddy qui est passée de 500 000 tonnes à 750 000 tonnes. Les statistiques du PASAL (programme d'appui à la sécurité alimentaire) indiquent que la production de riz paddy est passée de 673 000 tonnes en 1996 à 870 000 tonnes en 2001 soit un accroissement d'environ 30%.

Cet accroissement de la production nationale a eu comme effet une réduction des importations. En 1996, la production locale couvrait 60 % des besoins de la consommation intérieure. Ce taux de couverture est passé à 75 % en 2003. Entre 2000 et 2002, il a été

observé une augmentation significative de la consommation de riz et autres céréales en particulier le maïs, en raison de l'arrivée massive de populations réfugiées en provenance du Libéria et de la Sierra Léone. Egalement, avec les attaques rebelles sur les frontières sud de la Guinée, la région forestière qui, avec la Basse Guinée constituent les principales zones de production de riz, a été coupée du reste du pays, aggravant ainsi le déficit d'approvisionnement des principales villes dont Conakry qui constitue une « *grande bouche ».*

Les importations et réexportations du Riz

Au même moment que l'on notait un accroissement de la production nationale, les importations ont considérablement baissé pour atteindre 150 000 tonnes en 2000. Mais à partir de 2001,les importations de céréales en général ont connu une nette reprise pour atteindre le seuil de 292000 tonnes d'importation commerciales et 8100 tonnes d'aide alimentaire.

Les principales raisons qui pourraient expliquer l'augmentation des importations seraient liées à i) les effets de la rébellion sur les systèmes de production en Guinée Forestière et au sud de la Guinée Maritime qui totalisent à elles seules 43% de la production nationale, selon les statistiques du SNSA ; ii) les mauvaises récoltes enregistrées en 2001 –2002 à causes des inondations dues aux crues du fleuve Niger ; iii) aux attaques de chenilles dans la région de la haute Guinée ; iv) la baisse des cours mondiaux du riz dont le prix est passé de 295 USD la tonne en 1996 à 200 USD en 2002, soit une baisse de 32,2% ; v) les réexportations des importations de riz vers d'autres pays limitrophes en particulier le Libéria et la Sierra Léone en raison des fortes demandes enregistrées dans les Zones sous contrôle rebelle.

Evolution de la production et des importations de riz en milliers de tonnes

Désignation	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Riz importé	300	242,4	269,4	290,7	227,9	211,2	158,4	240	153	292	330
Riz local	289,8	295,6	307,4	314,3	364,4	389	413,6	441	472	503	536

Source : Pasal/Dynafiv

La forte hausse des importations de riz entre 2001 et 2002 invite à une profonde réflexion sur la filière riz. En effet on est en droit de se poser une série de questions sur cette problématique à savoir :

- Toutes les quantités de riz importées sont-elles consommées en Guinée ?
- Y a t-il une partie du riz en transit réexportée vers les pays voisins ?
- La baisse du prix sur le marché international constaté en 2002 n'entraîne-t'elle pas un stockage spéculatif à grande échelle ?
- En somme l'équation des importations de riz est liée à une série de facteurs et autres paramètres tels la croissance démographique, elle-même liée au flux de réfugiés arrivant en Guinée depuis 1989, la possible augmentation de la consommation per capita, les stratégies des importateurs pour faire le maximum de bénéfice.

Une autre question sur laquelle il est intéressant de réfléchir est celle de la compétitivité du riz guinéen. Depuis la libéralisation de l'économie en 1985, il y a eu plusieurs mécanismes de protection tarifaire mis en place, mais ces mécanismes ont subi des nombreuses modifications. En réalité les pouvoirs publics sont confrontés aux nécessités :

- Non seulement d'assurer un prix suffisamment rémunérateur au producteur guinéen ;
- Mais aussi de garantir au consommateur un prix suffisamment abordable.

La poursuite de ce double objectif a conduit les autorités à travailler sur un prix objectif pour le producteur mais un prix plancher pour le riz importé. Dans la pratique, la nécessité de maintenir un bas prix à la consommation reste souvent de première nécessité et fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement.

L'approvisionnement en riz des populations de Conakry est une préoccupation récurrente et au moment où cette étude était conduite sur le terrain, le problème était d'actualité, au point que face à la dégradation des conditions économiques (rareté de devises, inflation, montée des prix des denrées de première nécessité), le gouvernement a dû importer pour son compte du riz à faire distribuer dans les quartiers à 26 500 GNF /sac de 50 kg, alors que sur le marché, le même sac de 50 kg était vendu en moyenne à 40 000 GNF.

En 2002, le riz importé a supporté une taxe forfaitaire de 60 500 FG par tonne pour un prix plafond sur le marché local de 26 000 GNF par sac de 45 kg (soit un tarif de 12%). Le riz importé est exonéré de TVA, tandis que le riz local dont les circuits de production et de commercialisation dépendent encore très fortement du secteur informel, supporte pratiquement l'incidence de la TVA qui frappe les consommations intermédiaires.

Au niveau de protection défini ci-dessus, le riz local ne saurait être compétitif. Les statistiques du SIPAG rapportent que lorsque le prix de détail du riz importé varie au courant de la période janvier-septembre de 540 à 600 FG/kg sur le marché de Conakry, le prix du riz local étuvé varie de 700 à 900 FG/kg. Mais malgré cette différence de prix, le consommateur guinéen marque sa préférence pour le riz local.

La productivité des exploitations rizicoles

L'analyse de la faible compétitivité du riz local montre que celle ci est également due à des facteurs structurels tant au niveau de la production que de la commercialisation. En effet, le coût élevé du riz guinéen dépend de la faible productivité des exploitations rizicoles, qui elle-même dépend des itinéraires techniques appliqués, avec l'absence d'intrants, le coût élevé des transports, malgré les efforts de réhabilitations des pistes rurales et autres ouvrages de franchissement en direction des zones à fort potentiel rizicole.

Le manque de crédit, la faible professionnalisation des acteurs de la filière, l'insuffisance des infrastructures de stockage etc., sont d'autres facteurs qui expliquent le faible niveau de compétitivité du riz local et du coup, indique les efforts qui restent à faire.

Impact d'un APE sur la filière riz

Dans la perspective des APE et donc de l'ouverture du marché guinéen et sous-régional aux importations européennes, il est attendu que le riz ne soit pas directement concurrencé par son homologue européen mais plutôt par d'autres céréales comme le blé qui, avec la suppression des droits de douanes, deviendrait plus accessible aux populations à faible pouvoir d'achat et modifierait à terme les habitudes de consommation au détriment du riz local.

Dans le cas d'une harmonisation avec le TEC de l'UEMOA qui devrait entrer en vigueur en 2005, la guinée devrait renoncer aux nombreuses exonérations de droits en particulier appliquées sur le riz. Il est également attendu que cette harmonisation allège un peu plus le régime douanier guinéen.

La guinée pourrait alors entreprendre des négociations avec ses paires de la CEDEAO sur la catégorisation du riz qui ne représente pas le même enjeu dans les autres pays.

En résumé, dans le court et moyen terme, la guinée doit faire face à la réduction voire l'élimination du déficit de production nationale de riz. Bien que le riz local étuvé en particulier celui de mangrove présente des atouts pour l'exportation, mais les risques de destruction du fragile écosystème de la mangrove sont si grands qu'il paraît très peu probable que cette option sera faisable.

Analyse des principales filières d'exportation

Les fruits et légumes

La mangue, l'ananas la banane sont les principaux fruits hautement appréciés sur le marché extérieur en raison de la saveur, de la coloration (mûris au soleil) car les conditions naturelles dans les zones de production y sont très favorables. Mais ces seuls atouts naturels n'ont pas suffit à assurer une compétitivité suffisante, car l'exportation de fruits périssables à destination des pays développés très exigeants sur la qualité, requiert suffisamment de professionnalisme et de technicité avec une bonne maîtrise de toute la chaîne de conditionnement et de froid.

Malgré les efforts de structuration et de professionnalisation entrepris par le gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds dans le cadre de certains projets, tel le PCPEA, les exportations sont encore faibles et irrégulières par rapport au potentiel exportable dont dispose le pays.

L'ananas

La production de l'ananas est essentiellement concentrée dans les préfectures de Forécariah et Kindia avec une production annuelle qui varie autour de 6000 tonnes. La production d'ananas est assurée par un réseau de petits planteurs avec système d'irrigation

dont les superficies varient entre 2 et 10 ha et les exploitations non irriguées et non mécanisées dont la taille varie entre 0,5 et 2 ha. Les petits planteurs n'ont en général pas accès au crédit, ni aux facteurs de production. Comparés aux coûts de production de la sous-région ceux de la Guinée sont beaucoup plus bas.

Les exportations sont estimées au quart de la production (soient environ 1500 tonnes) commercialisé pour l'essentiel en Europe et dans les marchés sous-régionaux. L'ananas destiné à l'exportation est grand consommateur d'équipements et de facteurs de production importés tels les engrais, les produits phytosanitaires, les emballages qui à eux seuls couvrent plus de 95% du coût du conditionnement.

L'exportation de fruits par voie maritime se heurte à deux difficultés, liées au coût assez élevé (seule la compagnie Maersk Lines offre la possibilité de transport avec des containers réfrigérés) et le temps de transport qui peut durer jusqu'à 18 jours.

Le coût du transport maritime réfrigéré de Conakry vers l'Europe était estimé en 2001 à 4500 USD par container réfrigéré, 1800 USD de plus qu'à la sortie d'Abidjan ou de Dakar. Ce coût élevé s'expliquerait par la faiblesse des volumes traités mais aussi par la quasi- inexistence du trafic frigo import, qui oblige dans ces conditions à commander l'arrivée de containers vides sur Conakry.

Ne sont exportés par fret aérien, que les produits Bio (350 à 400 t /an) qui sont supposés être rentables parce que considérés comme produits de haute qualité et à forte valeur ajoutée.

En terme de perspectives, il faut noter que le développement de la production des petits planteurs, nécessite des investissements importants dans de nouvelles plantations avec d'importants travaux d'aménagement de terres, d'irrigation et d'ouverture de pistes d'accès. Théoriquement, la progression des marchés européens et ceux de la sous –région pourraient favoriser le développement des exportations guinéennes d'ananas, qui peuvent profiter de l'avantage des faibles coûts de production, toutefois, les coûts du transport et la durée sont des contraintes majeures qu'il va falloir lever au préalable.

La banane

La production

En 1958, la Guinée était le premier pays exportateur de bananes avec environ 100 000 tonnes et la principale zone de production était ce qu'on appelait couramment le triangle bananier (Kindia, Mamou, Forécariah). A la date d'aujourd'hui, la production est estimée autour de 120 000 tonnes qui proviennent essentiellement de la région forestière où les conditions naturelles sont désormais les plus favorables. Les grandes plantations ont quasiment disparu et ce sont donc les petits planteurs qui assurent l'essentiel de la production. La filière bananière a connu d'énormes difficultés (problème de maladies qui fait qu'il est désormais indispensable d'introduire du matériel végétal sain et de relancer le recours aux traitements phytosanitaires etc.), ce qui a eu pour conséquence, la disparition

de la banane guinéenne des marchés internationaux. La qualité des produits proposés ne correspond pas aux standards exigés par le consommateur des pays d'exportation.

Les perspectives

La relance de la production bananière exigera plus que les efforts en cours. En effet, le marché international est devenu très étroit et très difficile pour des nouveaux venus, car il est dominé par un nombre limité de multinationales. Relancer la filière bananière demandera d'investir dans le renouvellement et le développement des plantations, la construction d'infrastructures de conditionnement de stockage et de commercialisation, ainsi que la professionnalisation des intervenants de la filière. C'est donc un vaste programme qui ne saurait s'inscrire dans des programmes à court ou moyen terme.

La pomme de terre

La production

La filière pomme de terre est l'une des plus récentes de l'agriculture guinéenne. Principalement cultivée en moyenne Guinée (Pita, Labé, Dalaba, Mamou) la production a connu un constant accroissement en passant de 500 tonnes en 1992 à 2100 tonnes en 1996, 3000 tonnes en 2001 et à environ 8000 tonnes en 2003.

Le développement de la filière a connu un accroissement rapide grâce au dynamisme des populations des zones de production et à l'assistance technique d'un ensemble de projets successifs dont le projet de la FAO, le projet de Développement Agricole de Timbi Madina (PDA), qui ont favorisé la création de la Fédération des paysans du Fouta Djallon organisée autour de la filière pomme de terre et oignons. Le succès de cette filière à fait l'objet d'une publication d'Editions SYROS (Paris) intitulée « l'Afrique qui réussit ».

Les exportations

Bien que l'essentiel de la production soit encore destiné au marché intérieur, principalement Conakry, et aux capitales régionales, la pomme de terre est devenue un produit rémunérateur à haute valeur nutritive et qui s'exporte également de plus en plus vers le Sénégal, la Guinée Bissau, la Sierra Léone etc. Le développement de cette filière a permis à plusieurs ressortissants des zones de production anciennement installés au Sénégal et à Conakry (fonctionnaires et autres cadres y compris), de retourner au village et de s'investir dans la culture de la pomme de terre. Au sein de la Fédération, on compte de nombreux cadres qui ont leurs propres exploitations et qui participent à la gestion de la Fédération.

Les principaux acteurs de la filière

Selon les statistiques de 2003, la filière est animée par 13 500 membres réunis au sein de 305 groupements qui assurent la collecte et la vente aux grossistes. Depuis 2002, la fédération dispose d'un magasin frigorifique de stockage fourni par le PCPEA. A coté de la

Fédération, il existe plusieurs Unions de groupements de producteurs de pomme de terre mais non affiliés.

Les principaux défis et perspectives

Après un décollage réussi, la filière doit, pour continuer son développement, résoudre les problèmes de conservation et de commercialisation. Actuellement, les produits sont commercialisés immédiatement après la récolte. Afin d'obtenir des prix plus intéressants, non seulement sur le marché national mais aussi sur les marchés régionaux, il sera indispensable d'accroître les capacités de stockage réfrigéré en dessous de 10°C afin de réduire les pertes dues aux parasites.

L'augmentation des superficies irriguées et l'approvisionnement en intrants en général et en semences certifiées favorisera davantage le développement de la filière. L'absence d'un système organisé et fiable de fourniture d'engrais, de produits phytosanitaires d'emballages pourrait à terme ralentir l'élan actuel.

Impact d'un APE sur la filière pomme de terre

Comme indiqué sous la rubrique des défis et perspectives de la filière pomme de terre, la Guinée possède un réel potentiel d'exportation dans la sous région à condition de prendre les mesures visant à accroître le stockage et toutes les autres mesures agro-techniques nécessaires. Son concurrent, qui est le Mali, connaît une baisse de sa production.

Cependant dans le cas d'un APE, la concurrence avec la pomme de terre européenne (France, Pays-Bas), sera insupportable en raison de la subvention de cette dernière et donc de sa forte compétitivité, de sa qualité et de la régularité des approvisionnements due au professionnalisme acquis par les acteurs européens de la filière.

Pour mettre la filière pomme de terre à l'abri des méfaits de la libéralisation, ce produit hautement sensible à la concurrence européenne, doit faire l'objet d'une exclusion négociée du champ de libre échange.

Les cultures pérennes (café, cacao, hévéa et anacarde)

Le café et le cacao ont toujours occupé une place de choix dans les exportations agricoles guinéennes. Depuis les deux dernières décennies, l'hévéa et l'anacarde sont venus s'ajouter à aux produits traditionnels.

La filière café / cacao

La production

Dans les années 60, la production de café était d'environ 16000 tonnes et il occupait la seconde place sur la liste des produits d'exportation derrière la bauxite. Sous la première

république, la production de café est tombée en-dessous des 7000 tonnes pour remonter ensuite autour de 21000 tonnes en 2001.

Actuellement, le café est le principal produit agricole d'exportation, avec plus des 4/5 des exportations destinées au Maroc. En effet, le Maroc accorde à la Guinée des conditions bilatérales avantageuses. Egalement, des quantités non moins importantes sont exportées de manière informelle vers le Sénégal. Mais depuis 1998, ces exportations terrestres sont interdites et de nouvelles dispositions prises au courant de l'année 2003 renforcent davantage ces interdictions. Toutefois malgré ces interdictions d'exportation terrestre, au moment du déroulement de la présente étude d'impact sur les APE, les médias d'Etat (RTG) signalaient la saisie de quantités importantes de café à destination du sénégal.

La productivité

La productivité des exploitations de la filière café est jugée très faible en raison du vieillissement du matériel végétal. Le café est principalement produit en Guinée Forestière (N'zérékoré, Guékédou, Lola, Macenta, Yomou) essentiellement. On estime à plus de 75% les plantations en état de vieillissement avancé de manière à affecter sensiblement les rendements qui sont de l'ordre de 100 kg /ha. Les vieilles plantations sont estimées à 150 000 ha exploités par 80 000 planteurs.

Les difficultés de la filière sont attribuées non seulement au vieillissement des plantations mais également à la chute des cours internationaux souvent inférieurs à 50 cts/lb qui a fini par décourager les planteurs qui avaient cessé d'entretenir les plantations qui sont grandes consommatrices de main d'œuvre. A ces difficultés, il faut signaler que la filière a également souffert du manque de professionnalisme des opérateurs.

Avec la mise en place, à partir de 1986, d'un programme de relance de la caféiculture (RC2), financé par la coopération française, il a été possible de planter 6000 ha de nouvelles plantations qui sont exploitées par 12 000 planteurs. L'introduction du nouveau matériel végétal à permis d'obtenir des rendements allant de 800 à 1000 kg/ha. Des techniques de recepage d'anciennes plantations ont également été introduites dans la région forestière et ont permis d'augmenter légèrement les rendements.

Les exportations

Les exportations de café ont connu une hausse entre 1996 et 1998 en passant respectivement de 8320 tonnes à 23000 tonnes. Mais entre 2000 et 2002, les exportations se sont maintenues autour d'une moyenne de 20 000 tonnes. Ces fluctuations s'expliquent par la chute des cours mondiaux.

La commercialisation du café (non gradé), appelé « tout venant » est à la base de la décote du café guinéen estimée à 20% du prix mondial. D'autres facteurs, notamment la récolte du café immature, les conditions de traitement post-récolte, le stockage, l'usinage et le transport avec les risques de souillure, de pollution (produits pétroliers et phytosanitaires), de ré-humidification, sont souvent à la base de la mauvaise qualité du café guinéen.

En terme de perspectives, il est attendu que le développement de la filière café/cacao dépendra encore dans une large mesure de l'environnement international qui semble assez défavorable.

L'augmentation de la productivité dans les exploitations nécessite des investissements de long terme avec la création de nouvelles plantations et la mise à disposition du matériel végétal amélioré. Mais les contraintes liées à cette option portent sur les coûts élevés de création d'une nouvelle plantation (2 millions de FG/ha selon des estimations faites par HORUS en 2001. Par ailleurs, la création de nouvelles plantations de café impliquerait la mise en fonction de centres de multiplication de matériel végétal avec des travaux de recherche sur l'amélioration du matériel végétal au niveau des instituts de recherche spécialisés.

Au niveau actuel des cours mondiaux du café, les spécialistes du marché du café estiment que l'investissement dans le renouvellement des plantations et dans l'amélioration de la qualité du produit ne sera pas rentable. Toutefois quelques actions peuvent être entreprises de manière à réduire les coûts intérieurs de commercialisation, assainir la filière et rétablir la réputation de l'origine Guinée sur les marchés mondiaux.

L'hévéa

La SOGUIPAH (société guinéenne de palmier à huile et d'hévéa a permis de dynamiser la production d'huile de palme fortement sollicitée sur le marché intérieur pour la consommation et pour les besoins industriels ainsi que d'accroître la production de caoutchouc destinée à l'exportation.

La production est essentiellement organisée au sein de 5000 ha de plantations industrielles et d'environ 2000 ha de plantations familiales exploitées par 800 planteurs travaillant sous contrat avec la SOGUIPAH qui a financé l'investissement initial.

Les exportations de caoutchouc sont encore dans une phase expérimentale, mais déjà, le caoutchouc de Guinée (SOGUIPAH) est reconnu comme un produit haut de gamme au niveau international. Les premières exportations se faisaient sous forme de frais (coagulum) à destination d'usines de transformation ivoiriennes.

En terme de perspective d'exportation, il est attendu que les exportations de produits secs dépassent les 10 000 tonnes à l'horizon 2005.Et en terme de perspectives de marché, elles sont estimées bonnes. Les prix sont fortement influençables par la qualité, mais actuellement, il est admis que le caoutchouc est l'un des produits ayant au mieux maintenu ses prix sur les marchés mondiaux.

Les contraintes de la filière sont d'ordre physique et sont liées à l'éloignement et à l'enclavement des zones de production qui se situent à plus de 1500 km de Conakry. Depuis que les troubles et l'insécurité se sont installés de manière durable, le long des frontières libériennes, l'évacuation des produits par voie terrestre est devenue pratiquement impossible

du coté libérien. Ce phénomène d'insécurité a eu pour conséquence un accroissement des coûts de transport intérieur par rapport au produit concurrent en provenance de la Côte d'Ivoire.

Les dernières statistiques de la société informent qu'elle traverse une phase critique liée essentiellement à sa structure d'endettement en raison de la transformation des prêts à long terme en prêts à court terme. Ceci signifie qu'un assainissement du passif de la société est tout à fait justifié afin d'atteindre le seuil de rentabilité.

Comme dans le cas de la filière café, l'investissement dans la filière hévéa nécessite du long terme (10 ans et plus) dans la mesure où la rentabilité ne peut être atteinte qu'après une masse critique de production capable de couvrir les coûts fixes d'installation.

La tendance

La demande en corps gras est assez forte en Guinée et dans l'espace CEDEAO. La production d'huile rouge va concourir à la satisfaction de cette demande. Mais, il est nécessaire d'encourager les initiatives privées en cours au niveau de la SOGUIPAH et d'autres opérateurs qui se sont déjà manifestés lors de l'organisation de l'Agro-Ind 2002 à Dakar telle la société Inter –Oils.

La filière huile de palme

La filière huile de palme se caractérise aujourd'hui par la présence sur le marché d'huiles de différentes origines, avec des emballages non standardisés et non conformes aux normes et également avec une absence d'étiquetage capable d'informer le consommateur sur la composition et l'origine.

Des nombreux problèmes sont également constatés dans le conditionnement et le transport notamment avec des risques de pollutions avec des produits pétroliers.

La filière est également très faiblement structurée et ne bénéficie d'aucun appui pour une meilleure valorisation de son potentiel. La Guinée possède un potentiel d'exportation dans la sous région notamment vers le Sénégal et le Nigeria.

Les acteurs des filières huile de palme et hévéa

La SOGUIPAH (Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéa).

Les groupements féminins sont traditionnellement impliqués dans les activités d'extraction d'huile de palme et de production de savon. Ces femmes disposent généralement de presses à huile artisanales.

L'Institut ITRAD est particulièrement actif en Guinée Forestière et en Basse Guinée, dans le cadre de la promotion et de l'appui aux initiatives privées avec un appui en matière de sélection de terrains, de fourniture de semences sélectionnées et de suivi technique.

Impact d'un APE sur la filière huile de palme

Dans le cas d'un APE, la Guinée pourra, à condition de résoudre les problèmes liés aux normes sanitaires et techniques comme les emballages et étiquetages, exporter vers l'Union Européenne des quantités limitées en raison de la présence sur le marché européen d'autres filières (Malaisie et Indonésie qui exportent environ 84% des exportations mondiales).

Même dans la sous région**,** l'huile de palme guinéenne devra faire face à la concurrence de l'huile de palme asiatique dont la présence est déjà signalée sur certains marché sahéliens.

L'anacarde, la production, les exportqtions

La Production

L'essor de la production de la filière anacarde a débuté dans le courant des années 90, mais les exportations de la noix de cajou ont commencé timidement, après 2000. La production de noix d'anacarde en 2001 a été estimée à 1500 tonnes. Comparativement à ce qui se passe en en Guinée Bissau, la filière anacarde est plus jeune en Guinée (en Guinée Bissau, en 1990, les exportations étaient de 6 400 tonnes et sont passées à 29 000 tonnes en 1995, 57 900 tonnes en 1997 et 72 725 tonnes en 2000).

La Guinée dispose d'un milieu naturel très favorable au développement de la culture, en plus d'autres avantages comme la qualité potentielle du matériel végétal, les faibles distances à parcourir, une main-d'œuvre abondante et disponible. Au niveau international, les amandes et le baume sont bien appréciés.

Les principales zones de production se concentrent actuellement à Boké pour la région maritime (frontière avec la Guinée Bissau) à Kouroussa, Dabola, Kankan pour la Haute Guinée.

Dans les perspectives de croissance de la filière, il est attendu que la production atteindra 10 000 tonnes à l'horizon 2010. On suppose que les fortes augmentations de superficies des dernières années et la jeunesse des plantations sont d'importants facteurs d'augmentation de la production. Cette augmentation est surtout le résultat du programme cadre de promotion des cultures d'exportations (PCPEA) qui à permis de créer de nouvelles plantations.

Les Exportations

Les exportations enregistrées au niveau du port de Conakry sont de l'ordre de 600 tonnes par an. Ces exportations sont essentiellement destinées à l'Inde et sont du fait d'un seul opérateur. D'autres exportations ponctuelles et peu significatives sont assurées par des occasionnels qui interviennent de la même manière au niveau des filières Café/cacao.

En plus des exportations maritimes, il existe des exportations terrestres en direction de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau où l'on note beaucoup plus de professionnalisme dans la collecte et la commercialisation du cajou.

Les contraintes de la filière anacarde

Au cours de prochaine décennie**,** la filière devrait compter sur trois contraintes essentielles qui vont rendre encore difficile son développement :

- La qualité défectueuse des noix exportées ;
- L'application de techniques culturales rudimentaires (le caractère semi-extensif des interventions culturales apparente l'anacardier à un produit de cueillette) ;
- La faible organisation de la commercialisation.

La tendance

L'avenir de la filière anacarde et donc le développement des exportations de noix de cajou, semble dépendre surtout de la demande de l'Inde qui est le premier importateur mondial. Mais quand on sait que l'Inde est en passe de devenir autosuffisant et que la production des pays concurrents de la Guinée se développe rapidement, on peut estimer que les perspectives sont plutôt défavorables. En réalité, avec des exportations de 600 tonnes par an, la Guinée ne peut pas se considérer comme un concurrent de taille dans la filière anacarde quand déjà la Guinée Bissau voisine exportait douze fois plus en 2000.

Les stratégies de renforcement de la compétitivité des exportations d'anacarde

Comme dans le cas de la filière café cacao, le renforcement de la compétitive des exportations d'anacarde passe par :

- L'investissement dans de nouvelles plantations,
- L'amélioration de la qualité du produit ;
- La mise en œuvre de quelques actions pouvant réduire les coûts intérieurs de commercialisation ;
- L'assainissement de la filière et le rétablissement de la réputation de l'origine Guinée sur les marchés mondiaux etc.

La filière coton

Le développement du coton en culture semi- intensive a démarré avec le projet coton Kankan intégré et géré par l'ex compagnie française de développement des fibres et textiles (CFDT) dans la région de la Haute Guinée et dans les préfectures de Gaoual et de Koundara de la Moyenne Guinée.

En 2000, suite à un différend entre les pouvoirs publics et la CFDT, la compagnie guinéenne du coton (CGC), société privée de droit guinéen, a repris la gestion des actions des l'ex

PCK avec une série de difficultés qui se sont manifestées sur le terrain par la difficulté d'acheter la totalité du coton récolté au prix négocié avec l'Etat, malgré la convention d'établissement pour 15 ans.

La production

Le développement de la production et de la filière cotonnière est avant tout dépendante de l'environnement international. Mais la filière cotonnière a fait face ces dernières années à une chute des cours mondiaux au point d'atteindre un niveau considéré comme historiquement l'un des plus bas. Les difficultés de la CGC ne lui ont pas permis de traiter la totalité de la production. Ainsi elle a dû financer la détention de stocks de coton graine pour environ 13000 tonnes au niveau des exploitations familiales.

La productivité

Le coton exporté est à 98% de la meilleure qualité. Mais le maintien de la qualité du coton exporté, suppose un fonctionnement efficace de la filière avec un service d'approvisionnement bien organisé.

Les exportations

Les exportations de coton sont passées entre 1988 et 1992 de 2800 tonnes à 17000 tonnes.

Entre 1992 et 1995, il a été observé une période de régression avec seulement 10 000 tonnes de coton graine en 1995, suite à une série de facteurs dont les principaux sont la stagnation du prix mondial du coton, le retard dans la commercialisation pendant les campagnes de 1992 et 1993 et l'augmentation des prix des intrants et du vivrier.

Entre 1996 et 2000, ces exportations sont passées successivement de 13 120 tonnes en 1996, à 19760 tonnes en 1997, 30200 tonnes en 1998, 36 800 tonnes en 1999 et 50 700 tonnes en 2000. La reprise des exportations à partir de 1996 s'expliquerait par l'adoption d'une série de mesures incitatives portant en particulier sur l'augmentation du prix aux producteurs sans augmentation du prix des intrants. Ces performances ont favorisé la privatisation de la filière en 2000 lorsque la production avait dépassé le seuil d'équilibre de la filière évalué à 25 000 tonnes de coton graine.

Les prix et la concurrence

Mais par la suite, le marché mondial du coton est resté fortement déprimé en passant de 10 FF le kg de fibre en janvier 2001 à 5 FF en 2003 suivant les mesures faites par l'indice cot look A.

Au courrant de l'année 2003, le prix de vente du coton au niveau mondial, a varié entre 5,6 et 5,7 FF le kg de fibre en CAF contre un coût de production de l'ordre de 7,6 FF le kg. Face à cette situation, la CGC a conservé le prix aux producteurs (420 FG/kg) de coton graine alors que chez les concurrents voisins, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Bénin, qui

achetaient le coton aux producteurs à 200 FCFA, il a été procédé à une réduction des prix d'achats aux producteurs , avec des subventions de la part des gouvernements qui ont varié entre 10 et 25 millions de CFA.

En comparaison des filières Ouest–Africaines de coton et celles des pays développés producteurs de coton (Etats Unis, Grèce, Espagne, Australie, Chine), il faut noter que dans ces pays, quand les conditions économiques changent fondamentalement, des mesures de protection sont prises en faveur des producteurs. Des simulations faites en 2002 indiquent que, par exemple, le retrait des subventions américaines rehausserait les cours du coton de 26%. Cette mesure, à elle seule, permettrait de rentabiliser plusieurs filières cotonnières.

Il est également rapporté dans des publications récentes que, au moment où le cours mondial du coton se situait au tour de 0, 95 Euro/kg , la subvention au producteur américain et européen (Grèce et Espagne), s'élevait respectivement à 1,21 et 1,49 Euro par kg.

En plus, le coton occupe plus de 60 000 producteurs situés dans les régions les plus pauvres du pays.
Cette question mérite toute sa place dans le cadre des négociations du présent accord de partenariat en perspectives des APE et du programme guinéen de réduction de la pauvreté.

Synthèse des principales contraintes des filières d'exportation

Les ateliers organisés à Conakry en novembre 2003 sur les mesures de politique nationale et les négociations agricoles pour les principales filières d'exportation en particulier le riz, l'huile de palme et la pomme de terre, ont montré que tous les acteurs des filières étudiées ont pratiquement les mêmes préoccupations qui se résument en trois points ;

- La non application des règles de la CEDEAO par tous les pays. En effet, certains pays appliquent des droits de douane sur les produits du cru et les formalités douanières ne sont pas toujours respectées par tous (certificat d'origine).

- La mauvaise qualité des infrastructures de transport et de stockage constitue pour le cas guinéen un handicap majeur pour le développement des exportations.

- La non application des normes techniques et sanitaires telles que les emballages, étiquetages, ainsi que la non reconnaissance des certifications guinéennes à l'étranger.

En plus de ces contraintes communes, la filière riz engendre des dépenses énormes en devises pour couvrir le déficit de la production nationale. A rappeler que ces devises sont de plus en plus rares et donc chères sur le marché des changes. Cette situation est très inconfortable pour le consommateur au faible pouvoir d'achat. Les importations de riz connaissent de nombreuses exonérations .

Le secteur de l'élevage

Le sous-secteur de l'élevage, en particulier celui des bovins, joue un rôle économique important en Guinée et dans la sous région (notamment en Sierra Léone et au Libéria) où sont exportées d'importantes quantités de bétail. Vers la fin des années 90 déjà, le seul sous secteur de l'élevage contribuait pour 16% au PIB agricole et a connu une forte croissance, estimée supérieure à celle de l'agriculture au cours de la période 1992-1995.

En dépit de la forte croissance de la production animale, les besoins nationaux ne sont toujours pas entièrement satisfaits. Le déficit est couvert par des importations qui ont tout de même connus une forte diminution depuis 1995.

Le dispositif d'allègement de la structure administrative chargée du secteur élevage (11800 auxiliaires) placés auprès des groupements pour des besoins de services de proximité), doublé de la mise en place d'un réseau de prestataires de services privés (5 opérateurs privés chargés de l'approvisionnement et de la distribution d'intrants d'élevage) et la constitution de groupements d'éleveurs, a permis d'obtenir des résultats significatifs sur l'accroissement du cheptel et l'efficacité des services. L'ouverture de 42 cabinets vétérinaires privés a également été autorisé, ainsi qu'une ligne de crédit en faveur des vétérinaires privés avec un fonds de garantie de 100 millions de FG financé par l'Union Européenne.

La production

Ces mesures ont permis d'accroître le cheptel dans les proportions suivantes :
Plus de 29 % d'accroissement du cheptel bovin en passant de 2 317 000 à 2 984 000 têtes ; plus de 36,5% d'accroissement au niveau des petits ruminants qui sont passés de 1 427 000 à 1 948 000 têtes, le cheptel porcin a connu un accroissement de 21 % dans le courant de la même période en passant de 48 000 têtes à 58 000 têtes, la volaille traditionnelle estimée à 12 566 000 têtes s'est accrue de 26% tandis que la volaille améliorée qui avait pratiquement disparu pendant la première république a connu un développement spectaculaire (419%) avec 7 155 000 têtes au niveau des élevages péri-urbains de Conakry, Coyah, Fria et de certaines capitales régionales telle que Kindia.

Cet accroissement du cheptel a également favorisé l'augmentation des recettes fiscales du secteur en passant de 207 millions en 1996 à 413 millions en 1999. Certaines collectivités décentralisées tirent l'essentiel de leur budget des recettes fiscales de la filière élevage.

Les exportations

Les exportations d'animaux sur pieds vers les pays voisins, Sierra Léone et Libéria principalement, se font à travers un flux informel qui ne s'oriente pas sur la Cote d'Ivoire et le Sénégal en raison de la forte concurrence avec les exportateurs d'animaux en provenance des pays sahéliens.

Toutefois, la Guinée à un grand potentiel et des perspectives intéressantes pour exporter des géniteurs de la race N'Dama en raison de son caractère trypanotolérant dans les pays

de la sous-région. Dans cette perspective, la FAO avait appuyé le gouvernement depuis les années 80 dans la création du centre d'appui à la multiplication de la race N'Dama à Boké.

Les autres produits d'exportation de la filière élevage sont couverts par les cuirs et les peaux, dont les principales destinations sont le Maroc, l'Espagne, la France et le Bengladesh. Suivant les rapports du PCPEA, la qualité des peaux n'est pas très bonne. Le problème qui se pose aux opérateurs de la filière reste celui de la massification des flux commercialisés et celui du traitement et de la conservation.

Les exportations de miel se chiffrent à environ 50 tonnes par an. C'est un produit à fort potentiel grâce à la végétation riche et variée notamment dans les montagnes du Fouta Djallon.

Les principaux acteurs recensés de la filière miel rassemblent plus de 6000 apiculteurs organisés en groupements. Notons également l'existence de la Fédération des apiculteurs et intervenants de la filière Miel et Cire du Fouta Djallon (FAF-Guinée). La qualité du miel exporté devrait être améliorée pour faire face à la concurrence. En effet, il existe de problèmes d'emballage, de filtrage, et de conditionnement.
Plusieurs structures hôtelières, supérettes et supermarchés, sont approvisionnées des produits du miel guinéen, mais la filière fait face à la concurrence de produits importés d'Iran et d'autres pays.

Les importations de la filière élevage

L'accroissement des productions animales, notamment les viandes, volaille comprise, a permis de passer de 38 209 tonnes à 50 220 tonnes soit 31, 4% d'augmentation.

La production de lait est passée de 58 259 000 litres à 75 040 000 litres. Ces augmentations des productions animales ont vraisemblablement entraîné une réduction des importations de viandes qui sont passées de 1 161 tonnes en 1996 à 786 tonnes en 2001.

Il faut rappeler que 20 ans avant (1984-85), en raison des politiques économiques inappropriées, les productions animales étaient pratiquement insignifiantes malgré l'important potentiel du pays, au point que même les œufs étaient importés.

Toutefois, actuellement, plusieurs aviculteurs de la périphérie de Conakry tel le Centre avicole de Kahéré, développent des stratégies d'exportation des produits et des technologies avicoles vers la Sierra Léone et le Libéria qui ont perdu toutes les bases de production et pratiquement tous les repères avec l'instabilité politique observée cette dernière décennie.

Situation actuelle du secteur élevage

Le points forts du secteur reposent sur :

- Des conditions sylvo-pastorales assez favorables ;
- Le pays dispose d'importantes ressources hydrauliques et fourragères ;

- Les caractéristiques génétiques du cheptel bovin constituent un atout important ;en effet, la race N'Dama est reconnue pour son caractère trypanotolérant ;
- D'importantes mesures de structuration du secteur ont été conduites (privatisation des services de santé animale, organisation de groupements d'éleveurs, formation à l'acquisition des médicaments et à la vaccination, constitution d'un comité national de coordination des éleveurs etc. ;
- Enfin les possibilités de commercialisation dans la sous-région complète la liste des atouts du secteur élevage.

Les points faibles du secteur reposent sur :

- La persistance de quelques maladies telles que la péri pneumonie bovine ;
- La persistance du vol de bétail malgré les importantes mesures de sécurisation par les opérations de tatouage,
- L'inexistence d'un système d'information fiable sur les marchés extérieurs et les normes sanitaires requises pour l'exportation

Résumé de l'impact d'un APE sur le secteur agricole

L'impact de la réciprocité des échanges entre l'UE et la Guinée qui se traduira dans les faits par la suppression des barrières douanières risque de se caractériser pour le secteur agricole par :

- Un envahissement du marché local par des produits de l'Union Européenne en raison de la compétitivité et du prix. Ce risque concerne notamment, pour les produits agricoles, le mais, le blé et les pâtes alimentaires, les huiles végétales, tandis que pour les produits d'élevage, il s'agira de la viande, du lait, et autres sous produits laitiers. En effet, les productions locales fournies par des systèmes de production d'une très faible productivité, ne pourront pas supporter la concurrence des produits européens bénéficiant de subvention et ou du soutien de la politique agricole commune.

- Une déstabilisation des systèmes de production locale et appauvrissement des populations rurales et urbaines en raison des méventes, des pertes d'emplois, des risques de fermeture des rares unités de production agricole et un développement plus accru du secteur informel qui à son tour provoquera une baisse des recettes fiscales.

- Risque de non mise en œuvre de la politique de promotion de certaines filières telles le textile et les filatures ainsi que l'agroalimentaire, avec une réduction significative des revenus des paysans intervenant dans ces filières et donc un accroissement de la paupérisation.

- La réduction de la compétitivité de l'industrie locale sera sans doute l'une des conséquences immédiates de la réciprocité sur les échanges et les produits tels le

mais, le riz, la pomme de terre, les huiles végétales, en somme tous les produits similaires à ceux de l'UE seront donc soumis à rude concurrence.

- Une réduction du volume des échanges sous-régionaux suite à l'ouverture du marché de la CEDEAO aux produits de l'Union Européenne sera l'une des conséquences directes.

- du fait de la concurrence. En effet il sera attendu que, suite à un APE, les exportations de la Guinée de produits d'élevage par exemple (bétail, petits ruminants et produits avicoles etc.) vers la Sierra Léone et le Libéria baissent considérablement.

Les aspects positifs des APE

- La baisse ou la suppression des droits de douanes devrait entraîner, une baisse automatique des prix des produits importés de l'UE ; ce qui permettrait de réduire les prix d'achat pour les consommateurs et donc une amélioration du pouvoir d'achat des populations.

- La création d'une zone de libre échange entre la Guinée/CEDEAO et l'UE devrait favoriser la mobilisation d'investissements étrangers directs capables de créer des industries qui visent l'exportation vers certains marchés de l'UE pour une catégorie de produits.

- Un APE devrait faciliter et développer les échanges de la Guinée avec les autres pays de la CEDEAO et accélérer l'intégration économique et monétaire.

Principales recommandations

La principale recommandation à faire porte sur la nécessité de prendre des mesures préventives portant sur la protection des produits sensibles directement liés à la sécurité alimentaire comme le riz, mais aussi d'autres filières compétitives comme la pomme de terre, l'oignon, la viande bovine et la volaille. Cette protection pourrait être dégressive.

Le secteur pêche

Contexte général

Dotée de 320 km de côtes (56 000 km^2 exploitables), la pêche constitue l'un des secteurs les plus importants pour l'économie de la Guinée avec plus de 10 000 emplois directs et 80 000 emplois indirects. La production annuelle de poissons et de produits de la mer est de l'ordre de 100 000 tonnes, contribuant à 1,6% du PIB (en 2002). La Guinée bénéficie d'une productivité halieutique particulièrement élevée.

Le taux de consommation est passé de 7,4 kg de poissons par personne et par an en 1987 à 13 kg par personne et par an en 1997. Le gouvernement a lancé une campagne visant à augmenter encore la consommation de poisson. Celle-ci est courante pour les habitants de la côte.

L'espace maritime

Le plan de pêche s'applique aux ressources halieutiques de l'espace maritime sous juridiction de la République de Guinée (la Zone Economique Exclusive, ZEE) qui se mesure à partir de la ligne de base et qui s'étend à la limite de 200 miles marins (vers 360 Kms).

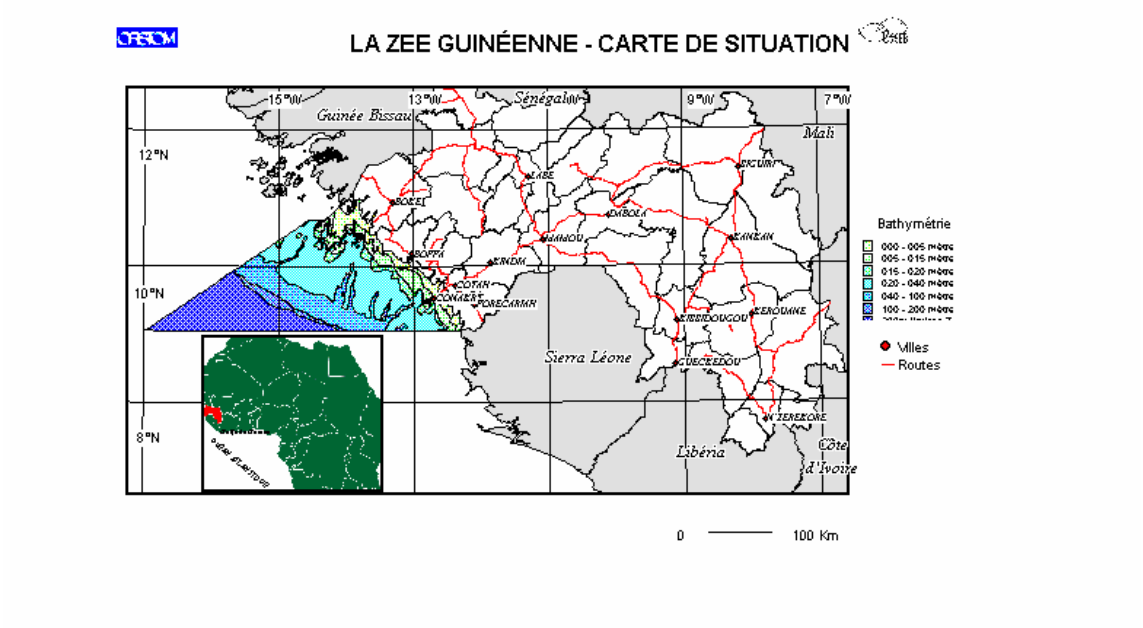

La ZEE de la Guinée est triangulaire en résultat de la renégociation de la limite sud au profit de la Sierra Leone à l'époque de Sekou Toure, sans report correspondant de la limite nord avec la Guinée Bissau. Il est toujours ressenti qu'un appel (quoique long et coûteux) auprès la Cour Internationale d'arbitrage puisse donner à la Guinée une plus grande ZEE….et par conséquent plus de potentiel de pêche….bien que ce soit largement la pêche industrielle étrangère qui l'exploiterait. Cela augmenterait les revenus du pays en provenance des

accords de pêche et des licences de bateaux individuels, sans réellement accroître les exportations guinéennes ou l'activité de transformation.

Zones de pêche autorisées

- pour la pêche artisanale : à partir de la ligne de base,
- pêche glacière (chalutiers <15 m) : à partir de 6 miles de la ligne de base (10 Kms)
- pêche industrielle (chalut) : au-delà des 10 miles de la ligne de base (18 Kms)
- pêche industrielle pélagique : au-delà de 50 miles de la ligne de base (90 Kms).

Les accords de coopération bilatérale

C'est principalement la flotte de pêche artisanale Guinéenne qui opère à l'intérieur des 10 miles de la côte, utilisant de petits bateaux, pendant que les chalutiers, crevettiers, thoniers canneurs etc. sont principalement étrangers. Ces derniers sont supposés opérer dans les règles des accords internationaux (mais ne le font pas toujours). Ces accords fournissent à la Guinée une compensation en échange du bénéfice économique et nutritif du poisson pris par les vaisseaux étrangers et débarqué ailleurs.

- L'accord de pêche UE-Guinée Avec les accords de pêche passés avec l'Union Européenne, la Guinée concède des droits de pêche à des navires communautaires en contrepartie d'une redevance de pêche ainsi que d'une compensation financière et un montant destiné au soutien du développement du secteur pêche (aide au Ministère chargé des Pêches, appui à la recherche, à la surveillance des pêches et à la pêche artisanale). Le premier de ces accords remonte à 1983, et ceux-ci sont renégociés périodiquement.

EUROs	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**
Compensation financière	2 000 000	2 200 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Soutien des actions pour la pêche	1 400 000	1 625 000	1 950 000	1 950 000	1 950 000

- L'accord de pêche Guinée-Chine. Conclu en janvier 1997 pour une durée de 2 ans, il obéit aux mêmes principes que ceux de l'accord liant la Guinée à l'Union Européenne : paiement d'une compensation annuelle (mais entièrement payée au trésor dans ce cas). Selon la mission Metra, celle-ci s'élève à environ 1,5 millions d'euros, pour 20 navires autorisés.

- La Corée du Sud. Il y a une importante flotte sud-coréenne qui pêche dans les eaux guinéennes, mais sans le bénéfice d'un accord inter-gouvernemental. Beaucoup des chalutiers payent une licence et respectent les règles opératoires, mais certains ne les font pas.

Commercialisation et transformation locale des produits de la pêche

L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché national. Par contre, une grande proportion des produits de la pêche industrielle est exportée en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Il y a des importations aussi, venant des pays limitrophes (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone).

Une grande proportion du poisson capturé par la pêche industrielle dans les eaux guinéennes est débarquée directement en Europe à Las Palmas dans les Iles Canaries, où sont basés la plupart des opérateurs européens et certains sud-coréens. Le thon, capturé principalement dans les eaux lointaines de la Guinée par des chalutiers européens et autres, est le plus souvent débarqué à Tema au Ghana ou à Abidjan en Côte d'Ivoire, où il y des facilités de transformation.

Les généralités de la distribution commerciale sont :

- le poisson frais : vu les difficultés de conditionnement et de distribution, les ventes sont limitées autour des points de débarquement côtiers ;
- le poisson congelé : vendu principalement par 2-4 sociétés de mareyage, notamment COGIP et SONIT, et l'espèce principale est le chinchard ;
- le poisson fumé long (un produit très sec avec une durée de conservation de 3 mois) qui est largement distribué autour du pays ; (par contre le poisson fumé court (=légèrement) a une durée de conservation assez courte, quelques jours, donc comme le poisson frais la disponibilité est limitée aux rayons proches)
- les produits séchés: crevettes pour le marché national, chair de requins pour l'exportation en conteneur au Ghana ;
- le poisson salé-séché: pratiquement la totalité est destinée au Sénégal.

Le poisson destiné au marché domestique (frais ou fumé) concerne essentiellement des espèces démersales qui ne trouvent pas d'autres débouchés (plus valable). Ils sont achetés par des mareyeuses, principalement sur les débarcadères proches de Kamsar et Conakry, puis acheminé vers les marchés urbains (Conakry, Boké). Les prix de vente sont relativement faibles, de l'ordre de 0,3 €/kg en 2000.

Exportations

Les activités des flottes étrangères sont en majorité insignifiantes pour l'économie guinéenne, mis à part les sommes (considérables) que leurs gouvernements payent pour obtenir des droits de pêche.

La plupart du temps, ces flottes étrangères sont basées dans d'autres ports (principalement à Las Palmas, dans les Iles Canaries, qui ne sont qu'à deux jours de navigation de Conakry et est un territoire de l'union européenne). Ces flottes pêchent à plus de 18 km au large, et elles déchargent leurs prises à Las Palmas. Leurs prises (en termes de volumes et de types de poissons capturés) sont déclarées au Ministère guinéen de la Pêche, de façon à ce

qu'elles apparaissent dans les statistiques nationales. Mais elles ne constituent en rien des exportations guinéennes.

Il y a toutefois une activité modeste d'exportation, principalement issue des activités de la pêche artisanale et de la petite pêche industrielle. Les types de poisson à forte valeur (requins et espèces dites « nobles » telles que la bar, la chinchard, la lotte) capturés par ces types de pêche sont achetés à quai par des mareyeuses et forme la base du commerce d'exportation qui est de 3 types :

- Requin fumé exporté vers le Ghana
- Poisson séché-salé, vendu par le biais de circuits informels vers le Sénégal
- Espèces « nobles » exportées vers l'UE (France, Belgique) par voie aérienne, sous forme de poisson entier, frais ou surgelé, éventuellement éviscéré.

Les normes européennes SPS limitent les opérations créatrices de valeur ajoutée que sont autorisées à faire les transformateurs guinéens, et il n'y a que 6 à 8 entreprises à Conakry agréées par le service de contrôle de la qualité (SIAQPPA) pour l'UE.

Statistiques

Selon le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le potentiel de capture annuel est estimé entre 100 000 et 150 000 tonnes dont un peu plus de la moitié d'espèces pélagiques .

Potentiel de captures

Ressource	Potentiel (en tonnes)		Type de pêche
	Ordre de grandeur (1)	Moyenne (2)	
Petits pélagiques côtiers	50 000 à 200 000*	100 000	pêche artisanale
Petits pélagiques du large	-	?	chalutiers Europe de l'Est
Thonidés	-	<5 000	senneurs espagnol et français
Poissons démersaux	35 000 à 40 000		pêche artisanale et chalutiers
dont sciaenidés	-	21 000	surtout chalutiers démersaux
dont sparidés et lutjanidés	-	<20 000	surtout pêche artisanale
Céphalopodes	5 000 à 12 000	10 000	pêche chalutière
Crevettes	2 000 à 4 000	1 000 à 2 000	surtout chalutière
Total	**-**	***150 000***	

Sources : (1) JM Lartigue, (2) COFREPECHE
** hors zone littorale*

Les captures de la pêche maritime

En 2001, les captures totales s'élevaient à 137261 tonnes. Celles-ci se répartissaient en poissons (127796 tonnes), mollusques (7027 tonnes) et crustacés (2438 tonnes). La flotte artisanale capturait 71579 tonnes (pêche continentale non prise en compte) contre 65682 tonnes pour la flotte industrielle, dont moins de la moitié était du reste débarquée en Guinée.

Les captures totales sont en hausse continue (voir le tableau ci-dessous).

Evolution des captures par groupe d'espèces (tonnes) (chiffres 2002 MPA à venir)

	1998	1999	2000	2001	2002
Poisson pélagique	43 265	49 663	49 396	57 839	
Poisson démersal	26 928	31 460	47 308	75 442	
Divers poissons	9 494	7 008	14 848	3 980	
Céphalopodes	6 035	6 599	5 212	7 027	
Crustacés	1 330	1 216	2 272	2 438	
Total	**87 052**	**95 946**	**119 036**	**137 261**	

Source : CNSHB

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des contributions respectives de la pêche artisanale et de la pêche industrielle dans l'évolution des captures depuis 1995. Les captures de la pêche industrielle quant à elles ont presque triplé depuis 1995, ce qui s'explique principalement par un doublement du nombre de licences pour la pêche démersale.

Part respective des captures industrielle et artisanale (tonnes) (chiffres 2002 MPA à venir)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pêche artisanale	52 301	49 808	48 544	47 081	54 916	59 579	71 579	
Pêche industrielle	23 230	29 808	50 822	39 971	41 030	59 457	65 682	
Total	**75 261**	**79 616**	**94 683**	**87 052**	**95 946**	**119 036**	**137 261**	

Source : CNSHB

Structure des flottes (1) – Artisanale

La pêche artisanale est composée d'un parc de pirogues d'environ 2200 unités (dont 50% est motorisée), et de 1500 petits vaisseaux plus adaptés à la pêche…filayeurs, palangriers, ligneurs.

Structure des flottes (2) - Industrielle

La pêche industrielle maritime est pratiquée par des bateaux dont la capacité dépasse 100 tonnes, avec une flotte presque exclusivement étrangère, opérant sous licence. Selon le type de licence (poisson, céphalopode, ou crevette) les pêcheurs fréquentent des zones plus ou moins différentes.

En 2001, le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) recensait 213 navires autorisés à exploiter les eaux guinéennes, largement repartis entre l'UE (France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal), la Chine et la Corée du Sud.

Exportations

Les statistiques guinéennes font état de tonnages exportés de l'ordre de 2 500 tonnes pour les produits halieutiques des catégories suivantes : « poissons et mollusques, vivants, frais, séchés et congelés ».

Les chiffres sont difficiles à interpréter et ne correspondent pas aux données Eurostat que nous reproduisons ci-après. Les statistiques Eurostat indiquent un montant aux alentours de 6-7000 tonnes. Selon les données Eurostat les exportations de poisson de la Guinée vers l'UE ont déjà dépassés EUR 20 millions par an.

Les poissons frais (1 502 tonnes en 2000) ont été exportés vers la France, tandis que l'Espagne était le principal destinataire des poissons congelés. L'exportation vers l'Asie est plus difficile à saisir. Les experts estiment l'impact au niveau des captures à plus de 1 500 tonnes par an.

Il existe aussi un petit courant plus ou moins informel d'exportations de poisson salé-séché acheminé par route vers la Casamance au Sénégal. Les espèces concernées sont les capitaines et les requins. Cette activité est présumée particulièrement rémunératrice pour les pêcheurs des zones de Boffa Sud à Koukoudé et Kamsar. Les professionnels estiment que les volumes exportés dépassent 150 tonnes par an de poisson salé-séché.

Tableau : Décomposition des importations UE depuis la Guinée

Nomenclature		1998	1999	2000	2000	2001	2002
No	**Produit**	**Tonne**	**1000 Eur**	**Tonne**	**1000 Eur**	**1000 Eur**	**1000 Eur**
0302	Poissons frais	1 502	6 406	1 309			
0303	Poissons congelés	2 939	4 825	3 151			
0304	Filets de poissons	67	316	20			
0305	Poissons séchés	0	0	63			
0306	Crustacés frais ou congelés	649	3 837	1 007			
0307	Mollusques	1 657	2 575	643			
03	**TOTAL**	**6 814 t**	**18 020**	**6 193 t**	**20 837**	**21 352**	**21 897**

Source: 1999 COFREPECHE; 2000-2 Eurostat

Structure de la filière

La pêche artisanale

La pêche artisanale a une longue tradition en Guinée. Elle fait vivre une population importante, contribue aux besoins alimentaires du pays, et génère une valeur ajoutée trois fois plus importante que la pêche industrielle. Le secteur compte environ 12000 pêcheurs professionnels répartis sur une centaine de sites côtiers, avec une flotte de 3700 pirogues .
La pêche artisanale couvre 70% de la consommation guinéenne de poisson, tandis que la pêche industrielle produit à peu près la même quantité (70 000 tonnes) mais la majeure partie est exportée (débarquée hors de la Guinée).

La valeur de la production de la pêche artisanale est de l'ordre de 35 millions d'euros, avec un prix moyen de 0,50 euros par kilo.

Les années 1990 ont vu le développement des pêcheries orientées vers l'exportation. On note notamment (i) l'expansion considérable de la pêche pélagique au moyen de filets maillants-encerclants ou calés à bord de pirogues motorisées ; (ii) le développement spectaculaire de la pêche démersale glacière à partir de Conakry et Kamsar ; (iii) l'accroissement de la pêche d'otolithes grâce à la mise en place de systèmes de collecte tout le long de la côte.

On compte plus de 50 coopératives dans la pêche artisanale, une vingtaine d'établissements de traitement et d'exportation de poisson frais, et, en pêche industrielle plus de 20 sociétés dont seulement une dizaine est réellement opérationnelle.

La pêche industrielle

Ce secteur reste dominé par les flottilles étrangères.

Des actions pour améliorer les infrastructures et les équipements du secteur (infrastructures portuaires, de conservation et de distribution) sont également prévues afin de développer la production destinée à la consommation locale et à l'exportation.

Le développement d'une flotte nationale de chalutiers glaciers pêchant pour les marchés d'exportation devra être encouragé, même si l'opportunité de cette stratégie devra être réévaluée à plus long terme.

Par ailleurs, un effort particulier de maîtrise de l'effort de la pêche industrielle va être effectué.

Infrastructures

Dans l'ensemble, la Guinée n'a pas encore développé l'environnement (infrastructure portuaire, unités de traitement) susceptible de permettre une promotion efficace du secteur

de la pêche. Les utilisateurs du port de Conakry se plaignent de la lenteur des opérations, de leur coût élevé et des nombreuses tracasseries.

La valorisation des produits de la pêche est actuellement faible. Une part plus importante des captures faites dans les eaux nationales par la flottille industrielle pourrait assurément être débarquée si les conditions étaient plus propices.

La façade maritime compte une centaine de débarcadères susceptibles d'accueillir les embarcations de la pêche artisanale. Une soixantaine sont couverts et disposent de leur CDD (Comité de Développement de Débarcadère), dont la moitié à Conakry. Toutefois, les professionnels rapportent une conception (sécurité, fonctionnalité, facilités) et une qualité d'exécution des infrastructures trop souvent contestables.

Les besoins annuels en glace de la pêche artisanale sont de l'ordre de 20 000 tonnes dont plus de la moitié pour les filières traditionnelles des poissons frais et l'autre moitié pour les besoins des deux principales filières d'exportation (Union Européenne et Asie). Les capacités de réfrigération sont très insuffisantes, d'autant que les capacités nominales théoriques ne sont pas pleinement opérationnelles.

Transformation locale

On dénombre une vingtaine d'opérateurs qui commercent les poissons et les produits de la mer dont six sociétés (Progui, Jasmin Trading House, Dauphin, OK Fishing, Marée Tropicale, Kouroussoro Fishing Cie) sont agréées sous conditions pour l'exportation de poissons réfrigérés ou congelés mais non transformés ni préparés (sauf éviscération pour certaines espèces, telles que les capitaines). Ces sociétés traitent chacune annuellement de 200 à 500 tonnes de poissons et emploient ensemble de 70 à 80 employés. Les opérateurs « non-agréés export vers l'Europe » travaillent parfois en sous-traitance pour les sociétés agréées.

En décembre 2000, une équipe d'inspecteurs de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de l'UE intervenait en Guinée pour évaluer le respect des règles sanitaires fixées par la réglementation communautaire. L'équipe concluait que les installations, les procédures et les conditions d'hygiène en général présentaient des insuffisances mais recommandait néanmoins le maintien provisoire et conditionnel de la Guinée en liste II. En août de l'année suivante[1], la Guinée était portée en liste I, mais l'agrément était et reste jusqu'à nouvel ordre strictement limité aux seules importations des produits de la pêche réfrigérés ou congelés, à l'exclusion des produits préparés ou transformés.

Quoi qu'il en soit, les conditions d'exercice des unités exportatrices actuellement agréées sont déplorables. Le MPA étudie les options pour regrouper toutes ces unités sur un même site dans des ateliers répondant aux normes ISO 9000. L'ONUDI a réalisé une étude de faisabilité en 2001, qui est actuellement débattue parmi les professionnels de la filière. Il est envisagé la réalisation d'une dizaine d'ateliers de marée d'une capacité totale de l'ordre de

[1] *Décision N° 2001/634/CE du 16 août 2001*

5 000 tonnes pour l'exportation de poissons frais par avion. Le site du port de Boulbinet est cité comme le plus probable.

Potentialités et contraintes

La situation biologique des stocks est mal connue faute de campagne scientifique en mer et de moyens nautiques. Il s'ensuit une connaissance approximative de la ressource et un niveau d'incertitude élevé quant aux potentialités. Néanmoins, la probabilité que les espèces démersales soient surexploitées est grande.

Un arbitrage semble d'ailleurs éminemment nécessaire pour le partage de la ressource entre la pêche industrielle et la pêche artisanale. L'exploitation conjointe est source de conflits, parfois graves (pertes d'engins et parfois pertes humaines), y compris dans la zone des 10 miles qui est pourtant réservée à la pêche artisanale.

Cette dernière souffre d'un manque d'équipement évident (moteurs, caisses isothermes appropriées, pièces détachées, carburants et autres intrants), lié pour partie à un accès au crédit limité. En outre, de nombreux villages, campements, débarcadères et autres sites de débarquement restent très enclavés, imposant un lourd handicap pour l'approvisionnement en intrants et pour la distribution des produits vers les marchés intérieurs, d'autant que les infrastructures à terre sont insuffisantes, voire inexistantes, notamment pour la conservation du poisson (fabrique de glace, chambres froides).

Par ailleurs, les entreprises exportatrices sont mal équipées pour la collecte, le traitement et la transformation des poissons. Les installations sont obsolètes. La mise à niveau à tous points de vue, économiques comme sanitaires, bute sur nombre de problèmes, tels le fait que les unités aient été initialement implantées dans un environnement qui s'avère désormais contraignant et assez peu compatible avec leur activité. Dès lors, on comprend l'option d'un regroupement de toutes les unités exportatrices sur un site moderne, qui est présentement à l'étude parmi les professionnels. C'est assurément une décision douloureuse en même temps qu'une opportunité pour les industriels concernés. Les débouchés vers l'Europe sont en jeu ainsi qu'une valorisation optimale des produits de la mer.

En tout état de cause, l'agrément sanitaire de l'UE est indispensable pour pérenniser et développer le débouché à l'exportation de la pêche artisanale guinéenne. Des progrès importants restent à réaliser non seulement au niveau des acteurs privés (formation, encadrement, investissements) mais aussi au niveau des autorités gouvernementales (renforcement de l'Autorité Compétente, formation des instances de contrôle, infrastructures portuaires).

Quant aux armements de la pêche industrielle, ils déplorent l'encombrement du port de Conakry, les déficiences des moyens de manutention et d'entretien des navires, l'absence de services à quai, la cherté des carburants (au demeurant non détaxés) et les tracasseries de l'administration.

Les perspectives sont à la mesure des problèmes. La valorisation des produits de la pêche pourrait être plus importante et il existe encore un potentiel d'augmentation des captures sur certaines ressources soit pour le marché local, soit pour l'exportation. L'aquaculture comporte également des perspectives intéressantes. D'une certaine manière, l'engagement considérable des bailleurs de fonds confirme l'importance et les potentialités du secteur.

Impact d'un APE

Les impacts directs et immédiats seront assez faibles :

- Les équipements en provenance de l'UE deviennent meilleur marché. Mais en ce qui concerne les pêcheurs artisanaux, ils n'ont guère besoin de matériel européen (sauf pour les moteurs hors-bord, mais la plupart sont japonais).
- L'industrie n'est pas menacée par l'importation de poisson européen, et cette éventualité n'est pas prévue.

Par contre les effets à long terme pourraient être très importants et très favorables. On peut imaginer le scénario suivant :

- Un régime plus favorable aux affaires et une approche positive pour attirer les investissements commence à intéresser les investisseurs étrangers pour augmenter les capacités de transformation du poisson.
- Ces investisseurs étrangers ne sont pas nécessairement européens, ou d'autres pays développés, mais peuvent tout aussi bien venir du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Bénin...
- Les investisseurs apportent des technologies de transformation du poisson qui sont compatibles avec les normes européennes SPS.
- Ceci a pour conséquence d'augmenter la création de valeur ajoutée dans le pays et les exportations de poisson de qualité supérieure vers les marchés européens par voie aérienne.
- En même temps (à l'horizon 5-10 ans) l'économie guinéenne peut se développer, créant un marché local pour du poisson de bonne qualité mais comparativement plus cher.
- Si dans le même temps les conditions opératoires du port de Conakry sont améliorées de façon à ce que les flottes étrangères puissent l'utiliser, l'approvisionnement local serait garanti.
- Enfin, ces aspect contribueraient à favoriser la professionnalisation des activités de la filière, améliorant ainsi la compétitivité de la Guinée par rapport aux pays voisins (Sénégal, Ghana, Sierra Leone).

Le secteur minier

Généralités

Parmi les secteurs dits moteurs, le secteur minier est celui dont la contribution aux exportations reste le plus déterminant. L'économie guinéenne continue à être tributaire de la bauxite dont le marché est très instable.

Compte-tenu de la détérioration des termes de l'échange, sa part dans les recettes intérieures de l'Etat diminue fortement d'une année à l'autre. A titre indicatif, on retiendra qu'en 2001 la part du secteur minier était de 25%, contre 19,02% en 2002. En 2003, cette part a chuté à 13,4%.

Malgré cette contre-performance du secteur minier dans l'économie guinéenne, l'exploitation minière restera dans le court et moyen terme l'une des principales sources de revenus en devises. C'est pourquoi le gouvernement entend mettre en place un cadre plus attractif avec la création d'importants projets miniers dans le domaine du fer et de la filière aluminium. Des infrastructures appropriées sont prévues telles que chemin de fer trans-guinéen, le port minier en eaux profondes et les projets hydroélectriques.

Statistiques

Exportations minières

Minèral/Compagnie	1998		1999 (est)		2000 (prév)	
Bauxite :	**Mill. t**	**MUS$**	**Mill. t**	**MUS$**	**Mill. t**	**MUS$**
CBG Kamsar/Sangarédi	12,5	305,0	12,6	278,8	12,9	305,0
SBK Kindia/Débélé	1,5	16,3	1,4	18,3	1,7	18,7
FRIGUIA Fria	0,51	99,0	0,57	94,1	0,51	80,8
Diamants	**Carats**	**MUS$**	**Carats**	**MUS$**	**Carats**	**MUS$**
AREDOR&HYMEX	71.160	16,37	24.750	5,69	47.960	8,34
Artisanal (Estimations)	355.010	40,70	357.390	40,21	375.260	43,09
Or	**t**	**MUS$**	**t**	**MUS$**	**t**	**MUS$**
SMD Dinguiraye	1,50	17,60	1,87	14,70	3,20	37,55
SAG	6,02	58,00	7,47	66,99	10,57	95,55
Artisanal (estimations)	0,30	2,29	1,10	9,70	0,32	2,23
Total Exportation	**% PIB**	**MUS$**	**% PIB**	**MUS$**	**% PIB**	**MUS$**
	16,5	**555,30**	**16,5**	**528,54**	**16,9**	**592,13**

Source : GTZ

Structure du secteur

Bauxite et alumine

L'ACG (Aluminum Company of Guinea) est la nouvelle appellation de l'ancienne usine d'alumine de Fria dont le principal actionnaire est Ruski Aluminium (Russie) qui détient 75 % des actions contre 15% pour l'Etat guinéen et 10% pour Reynolds (Canada).

Les réserves de la mine sont encore évaluées à 10 milliards de tonnes pouvant soutenir une exploitation d'environ 2 siècles. Les perspectives de l'unité industrielle visent à accroître la capacité de l'usine à 1 400 000 tonnes/an.

La CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) est une unité dont 51% des actions est détenue par ALCO MINING qui regroupe ALCOA, PECHINET,COMALCO etc., et 49 % par le gouvernement guinéen. La durée d'exploitation est encore estimée à au moins un siècle. Au fur et à mesure que l'exploitation dure, on note une diminution de la qualité et une augmentation des coûts d'exploitation en raison du vieillissement des équipements.

La CBK (Compagnie des Bauxites de Kindia) produit environ 2 millions de tonnes de bauxite par an qui sont exportées totalement vers l'Ukraine. Les deux partenaires sont l'Etat guinéen et des actionnaires russes. Dans la convention, il reste que les mines et les équipements installés sont la propriété du gouvernement guinéen qui les met en location gérance et perçoit des taxes.

Or

La SAG (Société Aurifère de Guinée) dont le capital est détenu 15% par le gouvernement guinéen et le reste par Ashanti Gold Fields. La production se chiffre au tour de 7 à 8 tonnes d'or par an. En février 2004, la SAG a reçu de nouveaux équipements (quatre broyeurs) en provenance de l'Afrique du Sud dans le cadre de l'extension des activités de la SAG en Guinée et pour l'installation d'une deuxième usine d'exploitation d'or à Siguiri.

L'installation de ces quatre broyeurs d'un poids de 70 tonnes chacun nécessitera la construction d'une centrale électrique et d'autres installations connexes pour un coût global de 70 millions de USD. Avec cette seconde usine, il sera possible de doubler la production annuelle de la SAG et de réduire considérablement les délais de traitement.

Les avantages, entre autres, attendus de cette nouvelle installation sont la création d'emplois, la pérennisation de l'exploitation aurifère, la formation des cadres et surtout la réduction des risques liés à l'usage de la solution de cyanure dans le traitement du minerai.

La SMD (Société Minière de Dinguiraye) dont les actions sont détenues à hauteur de 15% par l'Etat guinéen et 85% par le groupe norvégien KENOR produit 2 à 3 tonnes d'or par an. Des études, qui ont démarré en 2004 sont en cours dans la perspective de multiplier la production par quatre.

La SEMAFO (Société Marocaine) installée à Kouroussa avec des partenaires canadiens est une petite société dont la production varie entre 700 et 800 kg d'or par an.

Dans le passe, il y a eu des activites artisanales mais elles sont pratiquement disparues depuis 1999.

Diamants

Aredor First Mining City & Hymex sont installée depuis la première république avec une société canadienne, mais la mission n'a pas obtenu plus d'informations sur l'opération actuelle.

En plus de ces unités industrielles, de nombreuses exploitations artisanales existent dans le pays, notamment à Benko, dans la préfecture de Kérouané, à Siguiri, Macenta, et plus récemment à Kindia. Selon les estimations du Ministere des Mines, la production artisanale est 5 fois plus grande que la production industrielle.

L'État et ses revenus

L'État guinéen tire ses revenus essentiellement de la fiscalité et de la location des infrastructures et équipements. A ce titre, il faut retenir :

- Les impôts sur les benefices industriels et commerciales (BIC) sont de 35% ;
- La redevance minière constitue le revenu sur les minerais comme dans le cas de Fria où la tonne d'Alumine est frappée à 5% de la valeur FOB ;
- Pour le cas de la Bauxite, il n'y a pas de redevance minière, par contre, il a été mis en place un système de double taxation CBG de 30 % d'abord sur le compte de résultats d'exploitation et de 35% ensuite ;
- En ce qui concerne l'Or, c'est une taxe de 5% contre 10% pour le diamant ;
- Les autres sources de revenus de l'Etat dans l'exploitation des gisements miniers proviennent de la location des infrastructures telles le chemin de fer, les installations portuaires, les cités, et les installations hospitalières qui font objet de paiement annuel.

La répartition des recettes minières entre les acteurs est définie dans l'article 142 du code minier qui stipule que l**es taxes, impôts et redevances minières, sont reparties entre l'Etat, les collectivités locales et l'administration.**

Il existe au niveau de la BCRG un Bureau national d'expertise du diamant qui relève du Ministère des Finances et qui a en charge toute l'expertise en la matière.

La problématique de l'assainissement et les acteurs du secteur minier

Au moment ou cette mission se déroulait sur le terrain, l'assainissement du secteur était au centre des préoccupations du Ministère en charge qui a organisé une réunion de concertation afin de mettre en place une nouvelle réglementation qui permettra de lutter contre la clandestinité et la baisse des recettes fiscale du secteur minier.

Organisations intermédiaires

La CONADOG (Confédération Nationale des Diamantaires et Orpailleurs de Guinée) est l'un des puissants acteurs du secteur artisanal.

En perspective, il est prévu la mise en place d'une chambre nationale des mines de Guinée qui aura pour mandat de veiller à la coordination de toutes les activités diamantifères et aurifères. Un comité de suivi comprenant des cadres du ministère, des représentants du secteur privé, de la CONADOG et des localités minières à été installé.

Potentialites et Contraintes

Points forts

Dans la conjoncture mondiale actuelle, la Guinée semble être l'un des rares pays où l'investissement minier reste encore attrayant en particulier pour la bauxite et à cause du code minier attractif et des avantages naturels tels que :

- L'existence de réserves exploitables suffisantes et la possibilité pour plusieurs entreprises de s'installer dans le long terme ;
- Un minerai avec une teneur intéressante et donc recherché sur le marché mondial ;
- Pour la majorité des mines, une proximité acceptable du littoral marin qui facilite l'évacuation avec des coûts réduits ;
- Ressources hydroélectriques abondantes etc.

Points faibles

Malgré toute une série d'avantages militant en faveur de la réduction des coûts de production et l'augmentation de la compétitivité, il existe des faiblesses notamment liées à :

- L'inadaptation de l'usage de centrales Diesels pour la production de l'énergie électrique pour les besoins de l'industrie minière ;
- Grandes difficultés d'approvisionnement en énergie électrique ;
- Vieillissement à terme de la plupart des parcs de production thermique des unités industrielles en exploitation.

Compte-tenu du fait que l'énergie électrique participe à plus de 40% des coûts de production des unités industrielles minières, et de la volonté du gouvernement

d'entreprendre d'importants travaux de production d'alumine par exemple, il a envisagé de mette en œuvre un ambitieux programme d'investissement public dans le secteur minier.

A titre indicatif et non limitatif, le tableau ci dessous, montre les principaux projets.

- Le projet d'aménagement hydroélectrique de Cogon
- Le projet d'usine d'alumine de Sangarédji
- Exploitation des gisements de fer des Monts Nimba avec les participations de RTZ et BHP Billiton
- La construction du réseau ferroviaire transguinéen et
- La construction d'un port en eau profonde au Sud-Est de Conakry

Par ailleurs, plusieurs études sont prévues dans le domaine de la cartographie géologique de la jonction des chaînes du Niandan-Banié et du Simandou. Il existe également un projet de conservation de la biodiversité des monts Nimba par une gestion intégrée et participative dont l'objectif est de contribuer à protéger la diversité biologique des aires centrales de la réserve de la biosphère des Monts Nimba dont le site du patrimoine mondial.
Egalement, de nombreux projets de recherche et de prospection sont inscrits dans le Programme Indicatif du Pays notamment dans les secteurs aurifères et diamantifères.

Impact d'un APE

Aspects positifs :

- Consolidation et extension des capacités des entreprises existantes ;
- Amélioration de la fiscalité minière qui sera étendue à des nouvelles substances ;
- Accroissement de l'investissement privé ou mixte avec des projets de taille réduite ;
- Relance des explorations pour les substances de haute valeur comme l'or, le diamant et autres pierres précieuses etc.
- Démarrage des explorations pour des substances dont le contexte géologique est favorable, mais qui n'ont pas fait l'objet de prospections systématiques comme les phosphates, le pétrole etc.
- Renforcement des structures publiques et participation des partenaires au développement pour la mobilisation de l'investissement nécessaire, etc.

Le secteur industriel

Généralités

Le secteur industriel guinéen actuel se compose d'une part du sous-secteur des mines (17% du PIB), et d'autre part du sous-secteur manufacturier. L'analyse du secteur minier est détaillée dans la section précédente.

La présente section concerne le sous-secteur manufacturier. Celui-ci est très peu développé et est le résultat de la transition d'une économie d'Etat centralisée vers une économie libérale dont les attentes n'ont pas été comblées en raison d'un certain nombre de facteurs. Nous allons voir quelle place le sous-secteur manufacturier occupe dans la politique de développement économique de la Guinée.

On retiendra de l'observation de ce cadre macro-économique de la Guinée que :

- La part du sous-secteur de la manufacture dans le PIB est inférieur à 4%;
- Dans la définition des priorités des dépenses d'investissements publics, le sous-secteur de la manufacture ne fait pas partie des différents programmes sectoriels et de ce fait, ne bénéficie pas d'une allocation substantielle de ressources (moins de 10% des investissements publics).
- L'investissement dans le secteur dépend quasiment exclusivement de l'autofinancement privé.

Politiques de développement industriel

La politique du gouvernement en matière de développement industriel dans les années 80 et 90 s'articulait autour de deux actions principales :

- le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et la promotion d'un secteur privé dynamique et compétitif;
- la formulation et la mise en œuvre, dans une perspective de moyen et long termes, d'une politique industrielle cohérente à travers un schéma directeur d'industrialisation (SDI) élaboré et adopté par le gouvernement en octobre 1992.

Globalement, les actions suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

- Dans le cadre du désengagement de l'Etat des entreprises publiques, un total de 31 entreprises industrielles ont été privatisées mais leur impact sur la relance et le dynamisme de la production industrielle est marginal.

- Et dans le cadre de la mise en œuvre du SDI, 17 filières industrielles ayant des avantages comparatifs ont été identifiées à savoir :

Filières agro-industries

les corps gras,
les fruits et légumes,
la pêche,
le café-cacao,
l'élevage,
les céréales,
les tubercules

Autres Filières

les médicaments,
l'industrie chimique
le tabac
les matériaux de construction
l'imprimerie,
la transformation des métaux,
le bois,
le textile
le cuir
les boissons

Auparavant, on a vu quelques développements positifs dans les filières agro-industrielles (voir détail dans l'analyse du secteur agricole) plutôt que dans les autres. Parmi les 10 autres filières ciblées ci-dessus, on trouve actuellement une activité manufacturière des matériaux de construction (surtout le ciment), boissons, imprimeries et transformation des métaux mais guère des autres.

Il a été envisagé la mise en place d'un réseau d'informations industrielles à partir de 1999 avec l'appui de l'ONUDI dans le cadre du "Programme intégré de l'ONUDI pour la Guinée". Le coût initial du projet est estimé à 1 890 000 USD. Mais compte-tenu de la difficulté de mobilisation de ce financement, le projet a été redimensionné et réduit à 375 000 USD.

Statistiques

Production

Quantitativement, il n'est pas aisé de recueillir les statistiques de la production manufacturière guinéenne du fait qu'elles ne sont tenues et enregistrées que pour un nombre limité d'unités.
Toutefois, pour saisir l'évolution de cette production, des données valorisées pour les années 1996 à 2003 seront présentées ainsi que leur pourcentage par rapport au PIB.
Ensuite, les statistiques de production de certaines unités manufacturières seront données à titre indicatif.

Evolution de la production manufacturière en milliards de FG et en % du PIB

ANNEES S/SECTEUR MANUFACTURE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Valeur en GNF à Prix courant	143,46	149,91	157,71	167,96	179,71	189,60	200,88	211,91
% du PIB	3,69%	3,61%	3,55%	3,49%	3,30%	3,20%	3,17%	3,08%

Source : Direction Nationale du Plan

Les investissements les plus importants dans le secteur , ont été réalisés par une quinzaine d'entreprises notamment dans l'industrie agroalimentaire qui regroupe la brasseries, les limonaderies , la minoterie , l'eau et les cubes alimentaires. Dans le sous-secteur des matériaux de construction (ciment en particulier et trois entreprises de production de granite à Coyah-Manéah) du tabac et dans la transformation des métaux. Il existe également un autre secteur relatif à la transformation et de substitution d'importations qui couvre les domaines de la menuiserie métallique, du bois, du savon, des matelas, des tôles des plastiques, de la peinture de l'imprimerie et du sciage.

En terme de production annuelle, on retiendra, en moyenne les quantites suivantes :

- 400 000 tonnes de ciment,
- 135 000 hectolitres de boissons gazeuses non alcoolisées,
- 150 000 hectolitres de bière,
- 2 200 000 bouteilles d'eau minérale,
- 20 000 tonnes de farine de blé,
- 6000 tonnes de fer à béton
- 2300 tonnes de lubrifiants.

Exportations

Les exportations de ce sous-secteur sont très faibles, voire négligeables.

Structure de la filière

Le sous-secteur de la manufacture est composé d'un certain nombre d'entreprises employant en moyenne 100 à 150 personnes et d'un certain nombre des PME employant un nombre moins important de personnes.

L'ensemble de ces deux catégories d'unités industrielles est quasiment exclusivement constitué de capitaux privés étrangers notamment : Européens, Libanais, Indiens, Chinois, Sénégalais etc.

Les principaux acteurs

Ils sont presque tous localisés dans la capitale, Conakry, et sa périphérie : Coyah, Dubréka et Forécariah.

L'essentiel des unités industrielles en activité est présenté dans les tableaux ci-après :

Entreprises industrielles employant en moyenne 100 à 150 personnes.

N°	NOMS	ACTIVITE	EFFECTIFS EN EMPLOIS	LOCALISATION
01	Sobragui	Brasserie	237	Conakry
02	Grands Moulins de Guinée	Minoterie	200 à 500	Dubréka
03	Bonagui S.A.	Boissons gazeuses Coca-Cola	175	Conakry
04	C.Eau de Coyah	Eau minérale	60	Coyah
05	Fabal S.A.	Jus de fruits et boissons alcoolisées	120	Coyah
06	Nestlé - Guinée	Bouillons -Cube Maggi	78	Coyah
07	Guinéenne de l'ind.de boisson	Jus de fruits et boissons alcoolisées	-	Coyah
08	Salguidia	Jus de fruits (ananas)	95	Forécariah
09	Topaz - Multi-Industries	Peinture et Bougies	380	Conakry
10	Ciments de Guinée	Cimenterie	194	Conakry
11	Sodefa	Fer à béton, pointes	208	Coyah

Entreprises industrielles employant moins de 100 personnes

N°	NOMS	ACTIVITE	EFFECTIFS	LOCALISATION
01	Ets Barry et Diallo	Jumbo-Cube	-n.a-	Sonfonia
02	Sapui-Sosea	Jus de fruits	-	Sonfonia
03	Guinéenne d'industrie	Tôles et articles galvanisés	-	Coyah
04	Sogepac	Fabrique emballages	-	Coyah
05	Cofagui	Fabrique Tôles	-	Conakry
06	Savonnerie Alpha	Fabrique de savons	-	Conakry
07	ET Karaouni	Matelas	-	Conakry
08	Mènema	Matelas	-	Coyah
09	Soguilube	Fabrique huile moteur	-	Conakry
10	Société Shankerdas et fils	Articles en plastiques	-	Conakry
11	Guinée color	Fabrique peinture	-	Coyah
12	Tafagui	Fabrique tôles	-	Madina
13	Nvelle Imprimerie Kaloum	Articles - Fournitures	-	Conakry
14	Imprimerie Patrice Lba	Articles - Fourniture	-	Conakry

Des actions de viabilisation et de sécurisation des zones industrielles sont en cours. L'absence de zones d'activités industrielles viabilisées dans le pays constitue un obstacle majeur à la promotion des investissements et à la création d'entreprises. Le département de l'industrie recherche les voies et moyens nécessaires à la création de zones industrielles sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, les actions suivantes sont en cours ou envisagées :

- Sécurisation et aménagement de la zone industrielle de Massayah au Nord Kagbélen (Dubréka) de 300 ha en cours;
- Délimitation, définition et aménagement des domaines publics industriels de Kouria à Coyah, de Kakossa à Forécariah et de Kolea Taméla à Boffa, envisagés. Les termes de référence d'une étude de délimitation géographique et de définition de place d'aménagement industriel des sites ont été élaborés et la requête de financement déjà adressée à la Banque Mondiale;
- Assainissement et sécurisation des autres zones industrielles de Conakry et de l'intérieur du pays, en cours. Les zones concernées sont Bentourayah, Friguiadi, Sonfonia et Sanoyah, à Conakry et Coyah, et Koumi à Mamou.

Dans le domaine de l'examen des dossiers de demande des terrains à usage industriel, un Arrêté conjoint du département de l'industrie et du ministère de l'urbanisme de l'habitat a été pris et il se rapporte à la création d'une commission technique interministérielle d'instruction des dossiers relatifs aux zones d'activités industrielles.(selon un arrêté de mars 2002)
.
Aussi, pour faciliter la procédure d'examen des dossiers, sous l'initiative du département de l'industrie, le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat a pris un Arrêté du 19 février 2003 fixant les procédures, délais de procédures et conditions d'attribution, de transfert ou de reprise de terrains à usage industriel.

Toutefois, il importe de noter qu'en dépit de cette volonté politique et des actions déjà réalisées, le développement des secteurs industriels est timide et connaît encore des problèmes en raison de la faible capacité du secteur privé à prendre le relais de l'Etat.

Potentialités et Contraintes

Le secteur de l'industrie manufacturière est d'une très faible envergure dans la mesure ou sa part dans le PIB est inférieur à 4% et les emplois crées en son sein ne représente que 5% de la population salariée.

Les potentialités

- Existence d'un schéma directeur d'industrialisation (SDI) élaboré et adopté depuis 1992 qui donne les orientations stratégiques dans la perspective de moyen et long terme,
- Existence de ressources naturelles et de matières premières suffisantes à soutenir le développement du secteur.
- Les objectifs fixés visent la valorisation par la transformation en Guinée des ressources naturelles et des matières premières locales ainsi que le développement des productions exportables,
- Un potentiel hydroélectrique important mais non valorisé.

Les contraintes

- Un programme de privatisation avec des résultats mitigés,
- Un ralentissement des investissements dans le secteur depuis 1988
- Persistance d'un environnement économique peu favorable en dépit des efforts engagés,
- Une faible disponibilité d'énergie par habitant et un poids relativement élevé des hydrocarbures au sein des énergies modernes et conventionnelles.
- Le pays continue a dépendre dans ce domaine, fondamentalement, des produits importés

Impact d'un APE

Il est attendu que l'impact d'un APE entre l'UE et la Guinée , se traduise par :

- Une importation massive des produits de l'agroalimentaire en provenance de L'UE en raison de la compétitivité et du prix. Cette importation massive à des prix plus abordables pour les populations, risque d'entraîner la déstabilisation des rares unités agro-industrielles et industrielles encore fonctionnelles.

- Des pertes d'emplois, des risques de fermeture des rares unités de production sont également à prévoir

- Un risque d'abandon de toutes les politiques et stratégies en cours notamment le SDI. Ce risque touchera en premier lieu des filières telles le textile et les filatures ainsi que l'agroalimentaire, avec une réduction significative des revenus des paysans intervenant dans ces filières et donc un accroissement de la paupérisation.

- Il est attendu également que la réduction de la compétitivité de l'industrie locale sera sans doute, l'une des conséquences immédiates de la réciprocité sur les échanges .

- Une réduction du volume des échanges sous- régionaux suite à l'ouverture du marché de la CEDEAO aux produits de l'Union Européenne sera l'une des conséquences directes du fait de la concurrence. Actuellement, la Guinée exporte du ciment, de l'eau minérale et beaucoup d'autres produits sur la Sierra Léone et le Libéria . Suite à un APE, ces exportations vont baisser et voire meme disparaître dans le mesure ou ils ne pourront pas soutenir le concurrence des produits homologues Européens.

Le secteur du tourisme

Introduction

Le secteur du tourisme n'est pas susceptible d'être affecté directement par la négociation d'un APE. Cependant, il a le potentiel d'en profiter et de contribuer à la réduction de la pauvreté, si les conditions existent pour l'investissement dans la réalisation de nouveaux projets et si l'environnement politique et physique est amélioré pour l'encourager. En 2003, dans le contexte du Cadre Intégré, une étude a été lancée[2], qui a identifié les points forts et faibles de la Guinée comme destination touristique et qui a proposé une Maîtrise d'objectifs et d'actions pour le renforcement des capacités du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et le développement du site touristique de Bel-Air, lié à plusieurs recommandations pour des actions d'accompagnement.

Aperçu statistique

Le tourisme est peu développé en Guinée, et le nombre de visiteurs dans le pays qui sont avant tout des touristes est insignifiant. En 2002 on a enregistré l'arrivée en Guinée d'environ 37.000 passagers de l'UE, mais la plupart d'entre eux auraient été des hommes d'affaires, des expatriés et des guinéens en visite. Parmi les 66 000 passagers qui sont arrivés de pays de la région, les touristes ne comptent que pour une petite fraction.

Cependant, le potentiel qui existe pour le tourisme peut être jugé en comparant la situation au Sénégal, pays voisin avec des ressources physiques semblables à celles en Guinée. Là, le nombre des touristes dépasse 300.000 par an, et le tourisme est le deuxième secteur d'importance dans l'économie (après la pêche). Il est prévu que, en 2010, ce chiffre s'élèvera à 1,2 millions. Le Maroc reçoit presque 3 millions de touristes et la Tunisie 4 millions par an, venant surtout de l'Europe.

Les partis preneurs

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat est l'organe du Gouvernement. Il a créé une Direction Nationale du Tourisme. En 1999/2000, le Ministère a exécuté un Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme, avec l'appui du PNUD et de l'Organisation Mondiale du Tourisme, soulignant les points forts et faibles et les contraintes pour son développement.

Les entreprises du secteur privé qui sont impliquées dans le tourisme comprennent les sociétés d'hôtellerie (Accor, Camayenne, Mariador) et quelques sociétés dans le domaine du transport et des agences de voyage (par exemple Futur Elec, Santulla). La Guinée ne figure pas dans les itinéraires des sociétés de tour-opérateurs et elles ne sont pas installées en Guinée.

[2] Guinea: Diagnostic Trade Integration Study : Volume 2, Chapter 7. April 2003 (version en anglais)

Le potentiel pour le tourisme en Guinée

Le développement du tourisme en Guinée est handicapé par plusieurs facteurs internes et exogènes. On peut citer :

- L'image négative de la région ouest-africaine en matière de tourisme, à cause de l'instabilité dans certains pays ;
- La manque d'infrastructure (transport, routes, services de santé) de soutien du tourisme en Guinée ;
- La lenteur des procédures pour la considération et l'approbation de dossiers d'investissement ;
- L'existence d'incertitudes foncières ;
- La manque de facilités pour la formation en tourisme et en hôtellerie ;
- L'existence de barrières routières et de tracasserie des passagers à l'aéroport de Conakry ;
- Les coûts élevés de l'électricité, de l'eau et des télécommunications ;
- La manque (pour le moment) de vols charter et le quasi-monopole des Sociétés Air France et SN.

Les atouts de la Guinée en matière de tourisme comprennent les suivants :

- La situation géographique du pays, à une distance assez courte de l'Europe et dans le même fuseau horaire que l'Europe, en comparaison avec d'autres pays tropicaux favorisés par les touristes européens, par exemple les Caraïbes, la Thaïlande, le Kenya, … ;
- L'existence de sites naturels attrayants, par exemple le Fouta Djallon, Bel-Air, les Îles de Loos, … ;
- La richesse de l'artisanat et de ressources culturelles (la musique, la danse).

Les effets éventuels d'un APE

Un APE a le potentiel de favoriser le secteur du tourisme :

- La libéralisation de l'économie et la croissance prévue dans le taux de commerce et de visiteurs en Guinée donne la possibilité d'exploiter la demande des visiteurs pour des services touristiques ;
- La création d'un environnement plus attrayant à l'investissement pourra être exploitée, par exemple en cherchant à attirer des investisseurs dans les projets identifiés dans le Cadre Intégré à Bel-Air ;
- Le développement du tourisme aura des effets positifs en aval dans la création d'emplois, par exemple dans les services comme le transport et l'artisanat ;
- L'intégration régionale aidera à créer un environnement favorable au tourisme régional (le développement de vacances à destinations multiples : les villes du fleuve Niger au Mali + les plages de la Guinée, par exemple).

Cependant, pour profiter de cette situation il faut que le Gouvernement engage certaines actions spécifiques dans ce domaine :

- La mise à jour et le lancement du Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme ;
- Le renforcement du Ministère du Tourisme : le Cadre Intégré a recommandé la formation de cadres du Ministère en gestion de projets de tourisme ;
- Une étude de faisabilité pour le développement du site de Bel-Air ;
- L'abolition de l'exigence de visas pour les touristes ;
- La création d'une association d'organisations et d'investisseurs potentiels dans le tourisme en Guinée, liée avec une ou plusieurs visites organisées de la part d'opérateurs touristiques de l'UE ;
- L'amélioration des conditions physiques et en matière de tracasserie à l'aéroport de Conakry

Le secteur financier

L'accès au crédit et la disponibilité de services financiers est une condition essentielle pour le développement économique et du commerce. En Guinée, l'organisation du système bancaire est reconnue insuffisante par rapport aux besoins des exportateurs et des investisseurs. Bien qu'il n'ait pas été identifié dans l'étude du Cadre Intégré comme secteur à analyser, nous considérons important dans cette étude d'impact de faire quelques observations et recommandations sur le rôle des banques et sur leurs implications dans la négociation d'un APE.

Il y a sept banques commerciales en Guinée, plus la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Les banques commerciales, qui comptent pour presque 60% des biens du système financier, ont seulement 27 agences dans tout le pays. Selon l'étude du Cadre Intégré, le système de crédit bancaire est peu développé pour l'instant. À cause des coûts prohibitifs, le crédit documentaire à l'exportation est d'usage décroissant. Les taux d'intérêt bancaire exigés des clients dans le secteur du commerce s'élèvent à 20%, tandis que les taux de base sont autour de 12,5%. Jusqu'en 2001 il existait des facilités de refinancement à taux préférentiel des avances sur les récoltes et sur les captures de poisson, mais cela était presque réduit à zéro.

Les dépôts à terme ne représentent qu'une petite fraction des dépôts totaux des banques, bien que des facilités pour des dépôts à moyen terme aient été récemment offertes. Cela a pour conséquence que les banques ont été peu disposées à faire des prêts à long terme ou à chercher à investir dans les capitaux des sociétés industrielles et de transformation. En même temps, les banques se plaignent du manque de transparence de leurs clients, en matière de comptabilité et de disponibilité d'information sur leurs plans. En conséquence, les banques tendent à concentrer leurs opérations sur les grandes sociétés et groupes internationaux qui peuvent fournir des garanties solides.

Il existe en Guinée un manque chronique de devises, ce qui a aussi empêché les banques de développer leurs services en faveur du commerce international, par exemple en offrant des crédits en devises liés aux importations ou aux commerçants qui cherchent à négocier des contrats à terme avec leurs clients en Europe.

La situation financière des banques commerciales en Guinée est aujourd'hui assez forte. Cependant, en 1997 la BIAG, banque semi-publique, a été liquidée et en 1999 le Crédit Mutuel de Guinée, institution ciblée vers les micro-entreprises, est tombé en faillite. Selon le FMI, les ratios de liquidité des banques sont prudents, mais il y a un taux inquiétant de prêts non-performants (27-28%) et de concentration des risques : chez quatre des sept banques commerciales, plus de 25% des prêts ont été accordés à un ou à un petit nombre de clients individus.

Dans le cadre de l'intégration régionale, on remarque l'existence de l'Ecobank, banque établie pour encourager et appuyer les échanges entre les pays de la CEDEAO, par exemple en offrant la facilité de transferts directs entre les monnaies de la région.

Cependant l'implication de l'Ecobank dans le commerce documentaire régional a été inférieure à celle dans le commerce avec les pays de l'Europe et de l'Amérique.

Il est à noter qu'il n'existe pas en Guinée de « banques de développement », ni de banque ciblée spécifiquement sur les secteurs PME, agriculture ou pêche. Par contre, selon le FMI, le secteur de la microfinance s'est développé fortement dans les huit dernières années. On compte 120 institutions microfinancières en 2002 (73 en 1997), qui desservent environ 140 000 clients, avec un taux de pénétration de 9,5% de la population.

Le secteur microfinancier a un rôle clé à jouer dans la lutte contre la pauvreté en encouragent le développement des micro-entreprises et en offrant des services complémentaires tels que la formation en comptabilité et l'assistance aux femmes. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a identifié ce secteur comme un des chemins principaux vers la réduction de la pauvreté en Guinée. Une croissance de ce secteur est prévue mais avec des inquiétudes quant à sa capacité de gestion et à ses sources de financement.

Les effets éventuels d'un APE sur le secteur financier

Au niveau des banques commerciales, il est prévu qu'un APE impliquerait une croissance de leurs chiffres d'affaires liée avec la croissance des échanges. Mais cela implique aussi que les banques seront capables et disposées à offrir les services recherchés par le secteur commercial : crédits documentaires, financement des avances, ...

La création d'une atmosphère attractive pour les investisseurs en Guinée sera accompagnée d'une demande de la part des investisseurs pour le crédit à moyen et long terme et pour le crédit risque, facilités peu offertes à présent. Pour cela, il faudra que la BCRG conduise une révision des opérations, de la capitalisation et des taux d'intérêt des banques commerciales.

Une liaison plus étroite entre la BCRG, les banques commerciales et les institutions microfinancières sera nécessaire pour encourager les petits entrepreneurs à entrer dans le système financier officiel et à utiliser ses services.

Le secteur des travaux publics et des transports

Ce secteur (proprement dit, ces secteurs parce qu'après la dernière restructuration du gouvernement de février 2004, l'ancien Ministère des Travaux Publics et des Transports a été scindé en deux Ministères chargés respectivement, l'un des Travaux Publics et l'autre des Transports) est très important pour le futur développement économique du pays.

Le secteur ne devrait pas être affecté directement par un APE, soit positivement ou soit negativement. Néanmoins, si l'un des buts d'un APE est d'encourager les flux commercials aux niveau régionale (entre les provinces de la Guinée et entre les nations de la CEDEAO), un infrastructure beaucoup plus costeau sera nécéssaire. Ainsi, l'objet de ce sous-chapitre G est de faire le bilan des amènagements en cours.

Les Amènagements Routiers

Le gouvernement, avec l'appui de la communauté des traditionnels bailleurs de fonds du secteur routier, est en train de conduire d'importants projets d'investissement routiers d'intérêt national et sous-régional (CEDEAO). Ces principaux travaux en cours peuvent encourager le développement des échanges à l'échelon national et sous régional:

Voir carte en annexe.

Le projet de mise en gabarit des ponts entre Coyah et Forécariah
(vers la Sierra Léone)

Ce projet financé par l'Union Européenne est exécuté par l'entreprise Satom-Sogea pour un montant d'environ 6 300 milliards de FG pour un délai d'exécution de 16 mois. Entre temps, le pont métallique de Forécariah s'étant effondré, sa reconstruction a fait l'objet d'un avenant entre le gouvernement et la même entreprise.

Le projet de construction du pont sur la Fatala et ses accès (vers le Sénégal et Guinée Bissau)

Les travaux consistent en la construction d'un pont sur la rivière Fatala pour une portée de 325 ml et d'un autre pont sur la rivière Tibola, sur une portée de 106,50 ml. Le projet intègre aussi la construction et le bitumage de la route d'accès (dans la region de Boffa). Ce projet est également financé par l'Union Européenne et exécuté par l'entreprise ASTALDI pour un montant de 51 milliards de FG. Le contrôle est assuré par le groupement Louis Berger /Bonifica/Progetti pour un montant de 2,64 milliards de FG. Le délai d'exécution est de 32 mois. Les derniers rapports d'avancement indiquent que les travaux sont très avancés et que la fin est prévue pour le mois de mai 2004.

l'Aménagement de la route 2x2 TOMBO-GBESSIA

Les travaux consistent en l'aménagement et le bitumage de l'axe indiqué sur une longueur de 10 725 km subdivisé en 5 lots avec le déplacement des réseaux divers (eau, électricité téléphone et chemin de fer).

Lot 1 : Tombo Moussoudougou .

- Financement assuré par la BAD, l'AFD et le Gouvernement guinéen .
- Coût estimé des travaux 19 millions de USD.
- Etat d'avancement : les études techniques sont terminées et l'actualisation du DAO se fera au courant du premier semestre 2004.

Lots 2 et 3 :Moussoudougou-Madina-Sig et Madina-Sig-Kénien

- financés par des fonds arabes (FKD, BADEA, OPEP, FSD) et le Gouvernement
- Les travaux sont exécutés par l'Entreprise chinoise HENAN CHINE.
- Les travaux sont actuellement en cours. Dates de termination prévues debut 2005 pour le Lot 2, debut 2006 pour le Lot 3.

Lots 4 et 5 Kénien Transversale (T1) et (T2)

- Financement des fonds arabes (FKD, BADEA, OPEP, FSD).
- Les délais de réalisation sont de 16 mois et la notification est également intervenue en septembre 2003.

Le contrôle des travaux est financé par le Fonds Koweïtien de Développement(FKD) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique(BADEA).

Aménagement des équipements marchands à Conakry

Ce projet porte sur le déplacement de la gare routière de Madina et son transfert à Yimbayah. L'AFD a approuvé l'Etude d'Avant Projet Sommaire en janvier 2002. La BAD se propose de financer la nouvelle gare routière à Yimbayah.

Le projet de bitumage de la route Kankan-Kourémalé-Bamako (Mali)

Les travaux portent sur la construction et le bitumage de cette route d'importance internationale sur une longueur de 327 km subdivisés en 6 lots dont quatre en Guinée et deux au Mali.

Le lot 1 est financé par l'Union Européenne et concerne 84 Km et les travaux réalisés par l'entreprise ASTALDI pour un montant de plus de 45 milliards de FG. Ce lot concerne le tronçon Kankan-Djélibakoro.

Le lot 2 porte sur la construction de ponts sur le Niger et le Tinkisso, longs respectivement de 495 ml et 245 ml. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Henan Chine.

Le lot 3 couvre le tronçon Niandakoro-Doko sur 84, 6 km. Le financement est assuré par les fonds arabes (FKD, BADEA,BID) et les travaux exécutés par Henan Chine.

Le lot 4 porte sur le tronçon Doko – Kourémalé sur 43 km financés par l'Union Européenne.

L'assainissement et le drainage de la zone aéroportuaire

Ce projet vise à la récupération des eaux de ruissellement du bassin versant Nord de Gbéssia et leur drainage à la mer par la construction de bassins de récupération et d'un canal de drainage en béton armé. Le financement est assuré par l'AFD et les travaux adjugés à l'entreprise Fougerolles-Cablé, et le contrôle à Louis Berger SA.

Le bitumage de la route Boké-Sangarédi

Les travaux de bitumage sont exécutés par l'entreprise IMPEX SERICOM et les travaux sont exécutés à 30 % sur financement BND.

La réhabilitation et le renforcement de la route Kissidougou-Guékédou-Macenta-Sérédou pour un total de 211 km

Le Dossier d'appel d'offres est disponible et le lancement de la consultation des entreprises reste subordonné à la signature de la convention du 9ème FED.

Autres

De nombreux autres projets d'intérêt localisé sur Conakry et sa banlieue sont également en cours d'exécution. A ce titre, on peut retenir l'aménagement des voies express (Enco 5-carrefour T7, T7 – Kabgelen), les travaux de conformation de Rogbéré -Pamelap , la route Lambandji-Sonfonia, le bitumage de la voirie de Kindia, de N'zérékoré, le bitumage de la route Tanéné –Fria longue de 62 km et les travaux sont exécutés à 90 % sur financement du BND par l'entreprise IMPEX SERICOM. Egalement, la route Tanéné-Koba est exécutée sur financement de la BND et les travaux réalisés à 70%.

Etudes en cours

De nombreuses études sont en cours sur des axes d'intérêt sous régional (CEDEAO). Il s'agit entre autres de :

- L'étude de faisabilité de l'axe Labé-Madina Gounasse (367 km). Le financement est assuré par la Banque Islamique et les gouvernements guinéen et sénégalais ;
- Le projet de construction de la route Boké – Kébo (Guinée Bissau) (112 Km + pont sur le fleuve Cogon.) Les travaux d'actualisation des études de faisabilité, des études techniques, et l'élaboration des DAO sont en cours. Le financement est conjointement assuré par la BAD, et les gouvernements de Guinée Conakry et de Guinée Bissau ;
- Etude APD de la route Labé-Mali-Kédougou. L'appel d'offre pour la réalisation du DAO à été lancé par la partie sénégalaise qui coordonne la mise en œuvre du projet ;
- L'amélioration de la fluidité à Conakry etc.